

N° 13
2 NOV.
2000

Page 1
à 68

*L*BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

NUMÉRO
SPÉCIAL

- PROGRAMME DES ÉCHANGES (année scolaire 2001-2002)
- ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER
(printemps-été 2001)
- SÉJOURS AUX ÉTATS-UNIS D'ENSEIGNANTS
DU 1^{ER} DEGRÉ

SOMMAIRE

E
CHANGES ET ACTIONS
DE FORMATION À L'ÉTRANGER

- 3 Programme des échanges (année scolaire 2001-2002) et des actions de formation à l'étranger (printemps-été 2001), séjours aux États-Unis d'enseignants du premier degré
N.S. n° 2000-176 du 25-10-2000 (NOR : MENC0002748N)
-
- 10 Stages et actions de formation à l'étranger destinés aux professeurs du second degré
- 30 Stages de formation à l'étranger destinés aux professeurs des écoles et aux instituteurs
- 35 Formulaires de candidatures
- 41 Échanges poste pour poste de professeurs de langues vivantes
- 51 Séjours en Louisiane d'instituteurs et de professeurs des écoles, d'étudiants titulaires d'une licence de français langue étrangère
- 60 Séjours au New Jersey d'instituteurs et de professeurs des écoles



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Pâris -
 Rédactrice en chef : Nicole Krasnopolski - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranas -
 Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la
 rédaction : Michéline Burgos - Préparation technique : Monique Hubert - Maquettistes :
 Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Béatrice Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck
 ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle,
 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP
 Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O.
 est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche

PROGRAMME DES ÉCHANGES (année scolaire 2001 -2002) ET DES ACTIONS DE FORMATION À L' ÉTRANGER (printemps-été 2001)

SÉJOURS AUX ÉTATS-UNIS D' ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

N.S. n° 2000-176 du 25-10-2000
NOR : MENC0002748N
RLR : 601-1 ; 601-2 ; 601-3
MEN - DRIC - DESCO - IG

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de langues ; aux déléguées et délégués académiques à l'enseignement technique ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux déléguées et délégués académiques aux relations internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

■ La présente note de service est établie en concertation avec l'inspection générale de l'éducation nationale (groupe des langues vivantes), par les directions qui

participent à la définition des objectifs et au financement des échanges et actions à l'étranger (direction de l'enseignement scolaire, délégation aux relations internationales et à la coopération).

Elle a pour objet de présenter l'ensemble des actions organisées à ce titre au cours de l'année 2001-2002, pour les enseignants en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale.

Contribuant à la formation continue des enseignants du premier et du second degré, ces différentes actions dont les objectifs relèvent des domaines linguistique et culturel, sont destinées prioritairement aux enseignants de langues. Elles leur



permettent d'acquérir par une relation directe avec des enseignants, des familles et divers responsables, une meilleure connaissance des pays partenaires et d'enrichir significativement leurs pratiques d'enseignement. Elles ne sont pas conçues comme un support à la préparation d'un concours et sont par ailleurs distinctes des programmes européens.

Elles s'inscrivent pleinement dans la politique menée en faveur des langues vivantes qui constitue aujourd'hui une priorité nationale, en particulier dans le premier degré et il appartient aux responsables académiques et départementaux de veiller à la diffusion la plus large de cette offre auprès des enseignants.

Leurs modalités d'organisation et de mise en œuvre varient en fonction des accords passés avec les différents pays partenaires. Il convient donc que les enseignants désireux d'y participer soient particulièrement attentifs, avant de s'engager dans un projet, aux indications qui figurent dans les fiches descriptives de chacune des actions proposées et prennent la mesure des contraintes imposées.

1 - SÉJOURS ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), situé au 1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex, est désormais l'opérateur auquel est confié l'ensemble des opérations de mise en œuvre et de suivi administratif et financier des séjours et actions de formation à l'étranger.

Concernant ces actions, la notice de candidature figure en pages centrales du présent Bulletin officiel ; elle doit être nécessairement utilisée par tous les candidats et renseignée, pour chacune des rubriques, le plus précisément possible.

Les procédures de transmission mises en place pour l'acheminement des dossiers jusqu'aux services du CIEP, seront explicitées ultérieurement dans une instruction technique spécifique, à l'attention des responsables académiques et départementaux.

En ce qui concerne les enseignants du second degré, tous les dossiers seront adressés au

recteur, par la voie hiérarchique, pour le **15 décembre 2000**, qu'il s'agisse de stages à gestion académique ou nationale.

En revanche, seuls les dossiers de candidature aux stages à coordination nationale seront ensuite transmis par les services académiques, pour le **31 janvier 2001**, au CIEP.

Je vous rappelle qu'afin d'assurer la meilleure sélection des candidats et de garantir sa pleine efficacité au dispositif proposé, il importe que les recteurs recueillent les avis exprimés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et en tiennent compte. Il convient notamment qu'un intervalle de trois ans au moins s'écoule avant d'accorder, aux mêmes enseignants le bénéfice d'un nouveau séjour à l'étranger, l'objectif étant d'accroître la mobilité de tous les professeurs concernés.

Pour accompagner la mise en place des sections européennes, certains stages destinés aux professeurs de langues vivantes, offrent depuis 1994, quelques places aux enseignants des sections européennes des lycées, chargés de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique. Il vous appartient de veiller à rendre possible leur participation aux actions offertes.

En ce qui concerne les enseignants du premier degré, les inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de circonscription, veilleront à encourager les candidatures d'instituteurs et de professeurs des écoles disposés à contribuer au développement de l'enseignement des langues vivantes à l'école et motivés par le perfectionnement linguistique et l'immersion dans un pays étranger.

Les dossiers de candidature seront adressés, pour le **15 décembre 2000**, aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui les transmettront, revêtus d'un avis motivé, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

Afin d'éviter l'envoi d'un trop grand nombre de dossiers compte tenu du nombre de places offertes, je vous demande, **exclusivement pour les stages se déroulant en Royaume-Uni**, de ne transmettre au CIEP que les candidatures

résultant d'une présélection effectuée par vos soins.

Les listes transmises seront établies suivant un ordre préférentiel et accompagnées des dossiers de candidature; elles parviendront au CIEP le **31 janvier 2001**, au plus tard.

Pour toutes les autres actions de formation du premier degré les candidatures seront transmises au CIEP pour le **31 janvier 2001**, revêtues des avis indispensables à leur sélection.

Les demandes formulées par les enseignants du premier ou du second degré, ne pourront porter que sur une seule action de formation. Toutefois, pour le cas où le stage désiré serait complet, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu à titre indicatif. En tout état de cause, il convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature.

J'appelle votre attention sur le fait que les bénéficiaires des différentes actions de formation à l'étranger sont tenus de suivre l'intégralité du programme de stage et que les organismes de formation sont invités à rendre compte de l'état des présences. Il importe que les candidats amenés, pour des raisons graves, à se désister, informent, dans les meilleurs délais, les services du CIEP par téléphone et par courrier.

La participation aux séjours et actions de formation à l'étranger entraîne l'obligation pour les stagiaires de renseigner un questionnaire d'évaluation qui leur sera adressé en temps utile.

2 - ÉCHANGES FRANCO-EUROPÉENS DE MAÎTRES DU PREMIER DEGRÉ

Les instructions qui suivent ont pour objectif de rappeler les caractéristiques des programmes d'échanges franco-européens de maîtres du premier degré, les modalités de leur déroulement et les procédures de recrutement des candidats.

Ces programmes s'inscrivent, rappelons-le, dans la politique menée en faveur du développement des langues vivantes à l'école.

Les échanges franco-allemand et franco-espagnol doivent aider les départements à accroître

leur potentiel de ressources; ils contribuent à la nécessaire diversification linguistique au sein du système éducatif.

A - Objectifs généraux des programmes d'échanges

Les objectifs des programmes d'échanges de maîtres du premier degré sont les suivants:

- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français motivés pour assurer, à leur retour en France, un enseignement dans la langue des pays concernés,
- faire bénéficier les élèves français d'un enseignement dans la langue des maîtres natifs des pays partenaires,
- contribuer au développement de l'enseignement de la langue et de la culture françaises dans chacun de ces pays et renforcer l'ouverture de l'école à dimension internationale,
- créer des conditions favorables à la mobilité des élèves et des enseignants.

B - Conditions de participation aux programmes d'échanges

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, ainsi que les professeurs des écoles stagiaires peuvent postuler à ces échanges bilatéraux. Ils doivent pour en bénéficier, maîtriser les connaissances de base indispensables à la compréhension des langues allemande ou espagnole.

Je précise que les candidatures des professeurs des écoles stagiaires ne pourront être définitivement retenues que si les enseignants sont titularisables.

Les candidats professeurs des écoles stagiaires remplissant l'ensemble des conditions requises (cf. article 12 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié) et retenus pour participer à l'un des échanges, sont titularisés pour ordre à compter de la date administrative de la rentrée scolaire et prennent directement leurs fonctions dans le pays européen concerné.

Les maîtres sélectionnés doivent signer l'engagement de contribuer, lors de leur retour en France, au développement de l'enseignement

des langues vivantes dans leur département. Les départements consentent un effort important en dégageant, sur leur dotation d'emplois, les moyens budgétaires nécessaires au remplacement des instituteurs et professeurs des écoles qui participent aux échanges. Il est, de ce fait, légitime d'attendre des candidats retenus, qu'ils exercent à nouveau leur fonction dans leur département d'origine lorsqu'ils regagneront le territoire français.

Il vous appartient de sélectionner les candidats en les informant clairement que les programmes d'échanges ont pour but premier leur perfectionnement linguistique et qu'il ne s'agit en aucun cas, de régler des situations à caractère personnel, comme le rapprochement de conjoints qui relève d'autres procédures. En particulier, les accords bilatéraux entre les pays partenaires exigent que les candidats s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils auront formulés.

Compte tenu des difficultés rencontrées en matière de logement et surtout de scolarisation de jeunes enfants dans des établissements français à l'étranger, il est précisé que les échanges bilatéraux conviennent mieux à des célibataires sans enfant scolarisé. Les administrations françaises et étrangère ne peuvent, en tout état de cause, apporter une aide en ce domaine.

C - Position administrative et rémunération des enseignants sélectionnés

Un échange n'est pas un détachement. Les instituteurs et les professeurs des écoles restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires.

C'est la raison pour laquelle tout enseignant devra, au terme de l'échange, regagner son poste en France, ce dernier n'ayant pas été déclaré vacant.

Pendant toute la durée de l'échange, les maîtres continuent de percevoir en France et en francs, le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont normalement précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Il est précisé que le versement des bonifications

indiciaires liées à l'exercice effectif de certaines fonctions -celle de direction notamment- est interrompu pendant l'année scolaire de l'échange.

Pour l'ensemble de l'année scolaire, les enseignants bénéficient en outre de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire instituée par le décret n° 93-50 du 12 janvier 1993 modifié par le décret n° 97-478 du 9 mai 1997, dont le montant forfaitaire annuel est fixé, pour l'année scolaire 2000-2001, à 28049 F. Elle leur sera versée, en une seule fois, par les mêmes services académiques, au cours du premier trimestre de l'année scolaire. En cas de renouvellement exceptionnel de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25% dès la deuxième année dans le pays étranger. Elle est destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement afférents au séjour et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Cependant, n'ayant pas le caractère de remboursement de frais professionnels exposés par le salarié, cette indemnité est saisissable conformément aux dispositions de l'article L 145-2 du code du travail et est assujettie à la contribution de solidarité et à la contribution sociale généralisée.

Par ailleurs, l'article 3 du décret du 12 janvier 1993 modifié précise qu'en cas d'abandon d'un programme ou de rappel par les autorités françaises avant le terme de l'année scolaire, l'intéressé est tenu de rembourser l'indemnité perçue au prorata de la fraction de l'année scolaire pendant laquelle il n'a pas séjourné à l'étranger.

Il est précisé que, pendant la durée de l'échange, les instituteurs n'ont plus droit à l'indemnité représentative de logement.

D - Service des enseignants à l'étranger

Dans le pays d'accueil, les maîtres qui participent aux programmes d'échanges relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et au règlement des écoles dans lesquelles ils sont amenés à intervenir. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les maîtres des pays concernés. Dans chacun des pays, des actions

de formation devraient figurer dans l'emploi du temps des enseignants afin de leur permettre d'échanger avec leurs pairs sur les problèmes rencontrés.

Après un temps d'adaptation, des activités complémentaires à celles d'enseignant de la langue française pourront être confiées aux instituteurs et professeurs des écoles: formation en français des maîtres du pays concerné, élaboration de matériel pédagogique, ou encore participation à un enseignement dans une autre matière (éducation physique et sportive, éducation musicale ou éducation artistique).

Il convient d'appeler l'attention sur le fait que certains maîtres peuvent être amenés à exercer dans des classes du niveau du collège français, voire à intervenir dans des classes du niveau du lycée.

Durant l'année scolaire, les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès des autorités scolaires locales qui appliqueront la réglementation en usage dans le pays. Les congés de maladie devront être justifiés par les participants auprès de leur inspection académique et des autorités locales.

La participation aux échanges entraîne l'obligation, pour les instituteurs et professeurs des écoles, de remettre un rapport d'activité à l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription dont ils dépendent, avant la fin du séjour dans le pays partenaire.

E - Procédures de recueil et de traitement des candidatures

Si pour l'essentiel, les procédures de recueil et de traitement des candidatures sont conformes à celles mises en oeuvre jusqu'alors, j'appelle votre attention sur le fait que l'organisation des échanges bilatéraux de maîtres du premier degré est désormais entièrement confiée aux autorités départementales.

La notice de candidature pour les échanges de maîtres du premier degré figure en pages centrales du présent Bulletin officiel; elle doit être renseignée pour chacune des rubriques le plus précisément possible.

Je vous rappelle que la durée en est limitée à une

seule année même si, à titre exceptionnel, et sur avis motivé de l'inspecteur d'académie, un renouvellement d'une année supplémentaire peut être accordé. J'ajoute que les candidats ne pourront désormais postuler que pour un seul pays au cours d'une même année scolaire, à savoir l'Allemagne ou l'Espagne.

Les instituteurs, les professeurs des écoles et les professeurs des écoles stagiaires désireux d'effectuer un échange avec l'Allemagne ou l'Espagne pendant l'année scolaire 2000-2001, devront faire parvenir à l'inspection académique de leur département par la voie hiérarchique, et **avant le 28 janvier 2001**, délai de rigueur, une notice individuelle de candidature obligatoirement conforme au modèle joint en annexe.

Les dossiers des candidats seront transmis, avec son avis, par l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription ou par le directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres, à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Les candidats seront convoqués par vos soins pour un entretien avec un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, un professeur d'allemand ou d'espagnol et un inspecteur de l'éducation nationale, au cours duquel seront appréciées leur compétence linguistique, leur réelle motivation, leur aptitude à s'adapter aux usages en vigueur dans le pays d'accueil et leur volonté de contribuer, à leur retour en France au développement des langues vivantes à l'école.

Les dossiers de candidature seront soumis par l'IA-DSDEN, à l'avis de la commission administrative paritaire départementale.

Modalités d'organisation de l'échange franco-allemand

Il appartient à chaque inspection académique de transmettre les candidatures les concernant revêtues d'un avis favorable, **avant le 6 mars 2001**, délai de rigueur aux services de l'inspection académique de l'Oise, 22, avenue Victor Hugo, 60025 Beauvais cedex.

Au cours d'une réunion nationale organisée au

début du mois de mai 2001, les représentants des différents Länder et les responsables du ministère de l'éducation nationale arrêteront la liste des enseignants allemands affectés en France et des enseignants français affectés en Allemagne.

Une seconde réunion, en juin 2001, doit permettre en collaboration avec l'office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) la rencontre des enseignants dont la candidature a été retenue avec les autorités compétentes des pays partenaires.

Vous informerez les candidats qu'un stage linguistique est organisé à leur intention par l'OFAJ au cours du mois d'août 2001 et qu'ils devront en tenir compte pour l'organisation de leurs congés d'été.

Modalités d'organisation de l'échange franco-espagnol

L'organisation des échanges bilatéraux de maîtres du premier degré est entièrement placée sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Gironde à qui vous adresserez toutes vos fiches de candidature à cet échange (30, cours de Luze, 33060 Bordeaux cedex). Revêtues d'un avis favorable, elles parviennent à l'inspection académique **avant le 6 mars 2001** afin qu'il soit procédé, avec les autorités espagnoles, à l'établissement de la liste définitive des enseignants espagnols affectés en France et des enseignants français affectés en Espagne pour l'année scolaire 2001-2002.

Les candidats seront informés, par la voie hiérarchique, de la suite donnée à leur candidature, avant la fin du mois de juin de l'année scolaire 2000-2001. Pour les candidats sélectionnés, une réunion d'information sera ultérieurement organisée par les services départementaux de la Gironde.

Je précise que les lieux d'affectation des candidats aux différents échanges ne sont souvent communiqués par les autorités éducatives des pays partenaires qu'en fin d'année scolaire et que la présente note de service ne peut donner aucune indication à ce propos.

Les participants seront directement convoqués, en début d'année scolaire 2001-2002, par les autorités éducatives des pays concernés, à des stages d'accueil qui ont lieu généralement dans le courant du mois de septembre.

Excepté pour les maîtres exerçant dans un département d'outre-mer, le coût du voyage aller et retour entre la résidence administrative et l'affectation à l'étranger est à la charge des participants.

J'insiste sur le fait que les candidats s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils ont formulés et que tout désistement, motivé par des circonstances particulièrement graves, devra être signalé dans les meilleurs délais auprès de l'inspection académique du département d'origine.

3 - ÉCHANGES POSTE POUR POSTE DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

Les formulaires de candidature aux échanges poste pour poste devront être demandés par écrit, par les candidats, au rectorat de leur académie, à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération. Ce dernier les transmettra à la délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC B4), **pour le 31 janvier 2001**, selon les modalités définies aux pages 41 à 50, dans lesquelles sont précisées les conditions de participation à ce programme.

4 - SÉJOURS AUX ÉTATS-UNIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

Afin de contribuer au développement de l'enseignement du français aux Etats-Unis, des postes d'enseignants sont proposés dans les écoles publiques des Etats de Louisiane et du New Jersey. Ils sont ouverts aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires de l'éducation nationale, ayant exercé en cette qualité pendant au moins deux années scolaires et possédant une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Les enseignants retenus seront placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour une période de trois ans maximum.

Le dépôt des dossiers de candidature est fixé au plus tard le 31 janvier 2001. Ils doivent être adressés par l'inspection académique à la cellule des ressources humaines CID/IRH du ministère des affaires étrangères pour l'État du New Jersey et au consulat général de France pour l'État de Louisiane.

Les détails des programmes et des modalités pratiques sont présentés dans les fiches

jointes à ce numéro spécial.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Le délégué aux relations internationales
et à la coopération

Thierry SIMON

Stages et actions de formation à l'étranger destinés aux professeurs du second degré

ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

N° CODE : 102
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de l'université de Delaware

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : professeurs agrégés et certifiés d'anglais enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 16 juillet au vendredi 3 août 2001 - Arrivée, le dimanche 15 juillet - Départ, le samedi 4 août.

Lieu du séjour : University of Delaware, à Newark, Delaware

Responsable : Council Exchanges, 1 place

de l'Odéon, 75006 Paris.

Mode d'hébergement : en résidence universitaire, en chambre double.

Contenu : le stage a un objectif linguistique et culturel : les conférences, ateliers et visites traiteront majoritairement des questions politiques d'actualité, de la diversité culturelle des États-Unis ainsi que des problèmes de l'éducation.

Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais américain.

Un appariement est prévu avec un partenaire américain (professeur) et un week-end en famille est inscrit au programme. Une participation active sera demandée aux stagiaires, au fil des visites, rencontres et conférences.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

N° CODE : 103
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de l'université de Californie à Santa Barbara (sous réserve que l'université soit en mesure d'assurer l'organisation de ce stage en 2001)

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : professeurs agrégés et certifiés d'anglais enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour

seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 16 juillet au vendredi 3 août 2001 – Arrivée, le dimanche 15 juillet – départ, le samedi 4 août.

Lieu du séjour : University of California, Santa Barbara.

Responsable : Council Exchanges - 1 place de l'Odéon - 75006 Paris.

Mode d'hébergement : à préciser

Contenu : le stage a un objectif linguistique et culturel :

- Les conférences, ateliers et visites traiteront majoritairement des questions politiques d'actualité, de la diversité culturelle des États-Unis et de la spécificité de la Californie ainsi que des problèmes de l'éducation.

- Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais américain.

Une participation active sera demandée aux stagiaires, au fil des visites, rencontres et conférences. Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

CANADA

N° CODE : 105
STAGE À GESTION ACADEMIQUE

Stage des prairies - faculté Saint Jean, Edmonton, Alberta

Académies concernées : toutes les académies
Catégories concernées : professeurs d'anglais toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).
Prise en charge : les ministères de l'éducation du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest, soit seuls, soit en collaboration avec d'autres institutions et/ou organismes prennent en charge les frais de cours et d'hébergement. Les frais de voyage, les repas lors des excursions et des week-ends sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Il appartient aux stagiaires de réserver leur place

d'avion. Il est à noter que les vols vers le Canada sont particulièrement chargés pendant l'été.

Nombre de participants : 5

Durée du séjour : du lundi 16 juillet au dimanche 5 août 2001.

Lieu du séjour : Université, faculté St Jean, Edmonton, Alberta. ctardif@gpu.srv.ualberta.ca
Mode d'hébergement : résidence universitaire.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique.
- Connaissance des réalités de l'Ouest canadien (conférences, ateliers, visites).
Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2001**.

IRLANDE

N° CODE : 111
STAGE À GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Dublin (1)

Académies concernées : Aix-Marseille,

Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Lille, Martinique, Montpellier, Orléans-Tours, Paris, La Réunion.

Catégories concernées : professeurs

d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement d'enseignement public du second degré (enseignement général, professionnel et technologique).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du jeudi 12 au mercredi 25 juillet 2001 - Arrivée, le mercredi 11 - Départ, le jeudi 26.

Lieu du séjour : University of Dublin -

Trinity College - Centre for Language and Communication Studies - College Green - Dublin 2.
Responsable : M. David Singleton.

Mode d'hébergement : dans les familles.
Contenu :

- Perfectionnement linguistique.

- Connaissance de l'Irlande: le pays, le peuple, les institutions, la littérature.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

IRLANDE

N° CODE : 112
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Dublin (2)

Académies concernées : Caen, Clermont-Ferrand, Guadeloupe, Guyane, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Reims, Rennes, Toulouse, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement d'enseignement public du second degré (enseignement général, professionnel et technologique).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du jeudi 12 au mercredi 25 juillet 2001- Arrivée le mercredi 11 - Départ le jeudi 26.

Lieu du séjour : University of Dublin - Trinity College - Centre for Language and Communication Studies - College Green - Dublin 2.

Responsable : Mr David Singleton.

Mode d'hébergement : dans des familles.
Contenu :

- Perfectionnement linguistique.

- Connaissance de l'Irlande: le pays, le peuple, les institutions, la littérature.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 121
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Colchester

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'an-

glais, toutes catégories, enseignant dans des collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont

à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 9 juillet au vendredi 20 juillet 2001 – Arrivée, le dimanche 8 – Départ, le samedi 21.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre - Lexden Road, Colchester C03 3PW-Essex.

Responsable : Mrs A. Walker cesc@compuserve.com

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Réflexion méthodologique.
 - Entraînement linguistique.
 - Mise à jour des connaissances en civilisation.
- Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 123
STAGE À GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique d'Edimbourg

Académies concernées : Caen, Montpellier, Clermont-Ferrand, Nantes, Rennes, Toulouse, Nancy-Metz, Grenoble, Lyon, Créteil, Paris, Bordeaux.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 9 juillet au vendredi 20 juillet 2001 – Arrivée, le dimanche 8 -

Départ, le samedi 21.

Lieu du séjour : Basil Paterson College, Dugdale-McAdam House, 22-23 Abercromby Place, Edinburgh EH3 6QE.

Responsable : Ms Mary Beresford Peirse. courses@bp-coll.demon.co.uk

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu : réflexion sur l'enseignement de l'anglais langue étrangère dans le premier cycle et, plus précisément, sur les méthodes et les matériaux pédagogiques appropriés à ce niveau. Civilisation: la spécificité écossaise.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 124
STAGE À GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Lancaster

Académies concernées : Besançon, Bordeaux, Dijon, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, La Réunion.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les lycées d'enseignement public et les professeurs enseignant l'histoire et la géographie en anglais dans les sections européennes des mêmes établissements.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 16 places pour les professeurs d'anglais + 16 places pour les professeurs d'histoire et géographie (sections européennes).

Durée du séjour : du jeudi 12 juillet au mercredi 25 juillet 2001 - Arrivée, le mercredi 11 - Départ, le jeudi 26.

Lieu du séjour : Institute for English Language Education - Lancaster University, George Fox Building, Lancaster LA14YJ.

Responsable : Mrs Joan Allwright.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :
- Information et réflexion sur l'enseignement de la civilisation en Grande-Bretagne, civilisation s'entendant au sens d'histoire, de problèmes

politiques, économiques et sociaux. Le travail portera sur la recherche de documents (textes, émissions de radio et de télévision, documents iconographiques, etc.) et sur les stratégies d'exploitation de ces documents.

- Formation et réflexion sur la méthodologie et l'évaluation de l'enseignement de l'anglais langue étrangère.

- Perfectionnement linguistique.

- Réflexion sur l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique.

- Réflexion sur les modes de collaboration entre les professeurs d'anglais et les professeurs d'histoire et géographie des sections européennes.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 125
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Londres

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 9 juillet au vendredi 20 juillet 2001 - Arrivée, le dimanche 8 - Départ, le samedi 21.

Lieu du séjour : College Hall - University of

London, Malet Street, London WC1E 7HZ.

Responsable : Mrs Sarah Fellows - The Central Bureau for International Visits & Exchanges - 10 Spring Gardens - London SW1A 2BN.

Mode d'hébergement : résidence universitaire.

Contenu :

- Aspects de la civilisation britannique contemporaine.

- Enseignement de l'anglais. Réflexion et travaux pratiques.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 127
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Norwich

Académies concernées : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement d'enseignement public du second degré (enseignement général, professionnel et technologique).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 24.

Durée du séjour : du lundi 2 au vendredi 13

avril 2001 - Arrivée le dimanche 1er - Départ le samedi 14.

Lieu du séjour : The Bell Language School, Bowthorpe Hall, Norwich NR59AA.

Responsable : Mr Don Bartlett
info@bell-lang.ac.uk

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique.
- Réflexion sur la méthodologie de l'enseignement de l'anglais.
- Mise à jour des connaissances en civilisation britannique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 129
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Reading (1)

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les lycées d'enseignement public à l'exclusion de ceux qui assurent la totalité de leur service dans des classes post-baccalauréat.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du jeudi 12 juillet au mercredi 25 juillet 2001 - Arrivée, le mercredi 11 - Départ, le jeudi 26.

Lieu du séjour : The University of Reading - Centre for Applied Language Studies -

Whiteknights, PO Box 241, Reading RG66WB.

Responsable : Mr Amos Paran.
CAL5@reading.ac.uk

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Information et réflexion sur la méthodologie et l'évaluation de l'enseignement de l'anglais langue étrangère.

- Information et réflexion sur l'enseignement de la civilisation en Grande Bretagne, civilisation s'entendant au sens d'histoire, de problèmes politiques, économiques et sociaux. Le travail portera sur la recherche de documents (textes, émissions de radio et de télévision, documents iconographiques, etc.) et sur les stratégies d'exploitation de ces documents en classe.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 130
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique de Reading (2)

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant en série L, enseignement de spécialité.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15.

Durée du séjour : du jeudi 12 juillet au mercredi 25 juillet 2001 - Arrivée, le mercredi 11 -

Départ, le jeudi 26.

Lieu du séjour : The University of Reading - Centre for Applied Language Studies - Whiteknights - PO Box 241, Reading RG66WB
Responsable : Mr Amos Paran, CALS

Mode d'hébergement : dans des familles.
Contenu : Mise au point de démarches d'étude des œuvres littéraires complètes extraites du programme de lecture en série L : élaboration de matériel pédagogique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 203
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin

Académies concernées : Amiens, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 17 + 3 places sections européennes

Durée du séjour : du vendredi 17 au ven-

dredi 31 août 2001 - Arrivée, le vendredi 17 -
Départ, le vendredi 31.

Lieu du séjour : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin.

Responsable du stage : Institut Goethe de Paris- tél. 01 44439284- télécopie 01 44439240.
pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu :

- Contenu linguistique

Vous travaillerez en tandem avec un enseignant allemand dans le but d'améliorer vos connaissances aussi bien dans le domaine linguistique que dans le domaine culturel. Il s'agit d'un coapprentissage en semi-autonomie qui s'appuie sur un dossier comprenant des exercices interculturels et qui est complété par des conseils individuels (Lemberatung).

- Contenu méthodologique

. réflexion sur les expériences faites en tandem et les implications d'un travail autonome.

. réflexion sur les possibilités de transfert dans le domaine des échanges scolaires.

Contenu socio-culturel:

- . bilan après plus d'une décennie d'unification.
- Contacts avec le système scolaire à Berlin.
- Regard sur la coexistence de différentes cultures à Berlin.
- . programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 204
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de formation de formateurs à Freiburg et à Luzern

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : ce stage s'adresse uniquement à des formateurs.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 22

Durée du séjour : du mardi 24 juillet au samedi 4 août 2001 - Arrivée, le 24 juillet à Freiburg - Départ, le 4 août de Luzern.

Lieu du séjour : Katholische Akademie à Freiburg et Internationaler Deutschlehrerkongress à Luzern/ <http://www.idt-2001.ch>

Mode d'hébergement : Katholische Akademie en chambre individuelle et à Luzern à l'hôtel en chambre double.

Responsable : Institut Goethe de Paris, tél.: 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Contenu :

Le programme du stage se déroulera en deux étapes :

1) La première phase à Freiburg est une préparation aux contenus du congrès.

Différents thèmes spécifiques à la didactique de l'enseignement de l'allemand seront abordés:

- par la mise en commun des expériences des formateurs;
- à partir de travaux pratiques;
- à partir de la lecture d'articles spécialisés;
- par une exploitation des approches théoriques en vue d'une mise en pratique.

Les thèmes seront choisis en fonction des besoins spécifiques des participants.

2) À Luzern, les formateurs participeront aux ateliers et aux conférences du congrès. À la fin de la journée, il est prévu de mettre en commun les données recueillies dans les ateliers.

Les contacts noués lors du congrès avec des professeurs et formateurs germanistes du monde entier, et la confrontation avec des pédagogies très variées, constitueront une expérience très enrichissante.

Programme culturel dans le cadre du congrès.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 205
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Freiburg et Iéna

Académies concernées : Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes,

Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories, enseignant en lycée. En particulier, les professeurs d'allemand enseignant dans des lycées professionnels et des classes préparant à un brevet de technicien supérieur. Le stage peut être également ouvert aux professeurs d'histoire et géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes de collège et de lycée.

Prise en charge : les frais de stage, de séjour et de transport entre Freiburg et Iéna seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage jusqu'en Allemagne sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 17 + 3 places sections européennes

Durée du séjour : du dimanche 15 au samedi 28 juillet 2001- Arrivée, le 15 juillet à Freiburg – Départ, le 28 juillet de Iéna.

Lieu du séjour : Studienhaus Wiesneck/ Freiburg et Jenakolleg

Encadrement du stage : Goethe-Institut, Studienhaus Wiesneck et Jenakolleg.

Mode d'hébergement : logement au Studienhaus Wiesneck et à l'hôtel à Iéna.

Responsable : Institut Goethe Paris-

tél. 1 444 39 2 84- télécopie 01 444 39 24 0. pv@paris.goethe.org

Thème :

La société de travail en mutation - l'allemand comme langue de communication dans le monde professionnel.

Contenu :

Aspects de civilisation:

- le monde du travail - nouveaux concepts de société en discussion

- analyse de la situation à l'ouest et à l'est de l'Allemagne

- état et perspectives du marché du travail pour les jeunes

- qualifications-clés - les compétences transversales dans les relations professionnels

- visite d'entreprises et d'institutions à Freiburg et à Iéna

Aspects de langue:

- analyse de la communication dans le monde professionnel

- didactique de l'enseignement de l'allemand avec un objectif professionnel

- recherche de documents authentiques.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 206
STAGE À GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Francfort

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant

dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Le stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 21 + 4 places sections européennes

Durée du séjour : du samedi 7 au samedi 21 juillet 2001 - Arrivée, le 7 juillet - Départ le 21 juillet.

Lieu du séjour : Goethe-Institut de Frankfurt/Main.

Responsable : Institut Goethe de Paris-tél.0144439284 - télécopie 0144439240. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : Projets pédagogiques et multimédia - volet civilisation: découverte de la ville de Francfort en petits groupes. Préparation et approfondissement de thèmes d'études spécifiques sur Francfort. Les thèmes prévus sont: Francfort, ville d'immigration; Francfort, centre financier et économique de l'Allemagne; Francfort, capitale du livre et du multimédia, Francfort, noëud

d'un réseau de voies de communications.

- volet méthodologique: réflexion sur l'enseignement de la civilisation; réflexion didactique sur l'approche centrée sur un projet: préparation et réalisation d'un projet de classe sur les thèmes d'études précités.

- volet multimédia: utilisation des techniques et des outils multimédias pour la mise en œuvre d'un projet; construction d'un site web à partir de données recueillies par les stagiaires ; réflexion sur l'utilisation d'Internet pour réaliser un projet de classe.

Des connaissances en traitement de texte sont indispensables.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 208
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 + 5 places sections européennes

Durée du séjour : du vendredi 3 au vendredi 17 août 2001 - Arrivée, le 3 - Départ, le 17.

Lieu du séjour : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin.

Responsable : Institut Goethe de Paris- tél. 01 44 43 92 84 - télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Thème : Berlin - hier et aujourd'hui.

Contenu :

- découverte de la dimension historique et géographique de la ville de Berlin par le biais de recherches individuelles et d'entretiens avec des historiens, des géographes et des acteurs de la vie politique et sociale

- préparation, élaboration et présentation, en groupe, d'un thème sur Berlin ; à titre

d'exemple : Berlin et la Prusse, l'apport des huguenots au développement de la Prusse, immigrations et émigrations, Berlin et le Land de Brandebourg, le passé et l'actualité économique de Berlin, les structures sociales avant et après l'unification.

- réflexion sur l'utilisation en classe de matériaux recueillis au cours du stage.

- programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 209
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Leipzig

Académies concernées : Amiens, Besançon, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du dimanche 5 août au samedi 18 août 2001- Arrivée, le 5 - Départ, le 18.

Lieu du séjour : InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig.

Encadrement du stage : Institut Goethe et InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig.

Responsable : Institut Goethe de Paris - tél. 01 444 3 92 84 – télécopie 01 444 3 9240. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Thème : Leipzig – les mutations en cours.

Contenu :

“Leipzig-den Wandel zeigen”, c'est ainsi que la métropole se caractérise elle-même depuis peu. Tel sera aussi le thème du stage: découvrir, à partir de l'acquis historique comme par exemple les foires, les célèbres maisons d'éditions et les structures architecturales du tournant du siècle, la manière dont la ville a su s'adapter aux exigences des temps modernes et de la concurrence économique. Lors de la découverte de la ville de Leipzig, l'accent sera mis sur l'architecture ancienne et moderne, expression remarquable de la “tradition en mouvement” d'une ville de l'Allemagne de l'Est.

Mode de travail :

Les participants feront des recherches aussi bien en prenant contact avec des institutions qu'en exploitant des sources documentaires empruntées aux médias, à la radio et à la presse locale, à la télévision et sur Internet, en vue de leur utilisation en classe.

Programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

AUTRICHE

N° CODE : 211
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Vienne

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 16 au samedi 28 juillet 2001- Arrivée, le 16 – Départ, le 28.

Lieu du séjour : Pallottihaus, Auhofstrasse 10, 1130 Wien.

Responsable : M. Habelt - Bundesminister-

rium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten. Strozzig. 2/5 A-1080 Wien.

Mode d'hébergement : chambres de deux personnes sur place. Pallottihaus - Auhofstrasse 10 - 1130 Wien. Possibilité de chambres individuelles dans un centre à proximité.

Contenu :

- Histoire moderne et contemporaine de l'Autriche.

- L'identité autrichienne.

- Problèmes économiques et aspects socio-politiques de l'Autriche actuelle.

- La littérature autrichienne après 1945.

- Le système éducatif autrichien.

- La culture alternative à Vienne.

- L'immigration à Vienne au 19ème et au 20ème siècles.

- Les médias en Autriche.

- Les spécificités autrichiennes de la langue allemande.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000.**

YEMEN

N° CODE : 301
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Sanaa

Partenariat : Institut du monde arabe ; Centre Français d'Etudes Yéménites (CFEY). Responsables du stage : M. Abdeljalil Laamiri, Institut du monde arabe - tél. 0140513926.

Encadrement du stage : Centre français d'études yéménites.

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs

d'arabe, agrégés, certifiés, PLP2 et adjoints d'enseignement, enseignant dans un établissement public du second degré.

Nombre de participants : 12.

Prise en charge : l'ensemble des frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage Paris-Sanaa-Paris sont à la charge des participants. Le voyage s'effectue en groupe sur vol régulier Yémen Air Lines, à un tarif préférentiel (prévoir environ 3500 FF, taxes comprises).

Durée du séjour : du vendredi 6 au vendredi 27 avril 2001.

Mode d'hébergement : hôtel, chambres doubles.

Contenu :

1 - Caractéristiques et évolutions de la langue. Les variétés dialectales.

2 - Le Yémen dans l'histoire: les royaumes de la période antéislamique; les périodes islamiques.

3 - Le Yémen aujourd'hui: économie, agriculture, urbanisme, société, institutions, littérature, presse. Rencontres, débats, visites, avec la participation de personnalités, universitaires et chercheurs.

Ce stage empiétant sur une période scolaire, les candidats retenus remplaceront, dans la mesure du possible, les cours manqués, et organiseront

pour leurs classes, en concertation avec le chef d'établissement, le responsable du centre de documentation et d'information (CDI) et le conseiller principal d'éducation (CPE), un programme rigoureusement défini pour leur période d'absence.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

Parallèlement à cet envoi hiérarchique, les candidats adresseront une copie de leur fiche de candidature (revêtue de l'avis du chef d'établissement) directement à l'inspecteur pédagogique régional d'arabe de leur académie.

ARGENTINE

N° CODE : 401
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de l'université de Buenos Aires

Académies concernées : toutes les académies. Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30

Durée du séjour : du lundi 16 juillet au vendredi 3 août soir 2001.

Lieu du séjour : Universidad del Salvador Viamonte 18561056 Buenos Aires

Responsable : M. Juan Alejandro Tobias, recteur de l'université.

Mode d'hébergement : hôtel.

Contenu : une alternance de cours, de travaux pratiques, avec une ouverture marquée vers le monde hispano-américain, et, tout particulièrement vers l'Argentine. Plusieurs domaines seront couverts : le domaine linguistique, le domaine littéraire et artistique, la civilisation.

- un programme particulier sera consacré à la société argentine de nos jours.

- Arts: visites culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ESPAGNE

N° CODE : 403
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Grenade

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Guyane, Lille,

Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen, Toulouse, Versailles. Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 26 + 4 places sections européennes

Durée du séjour : du lundi 16 juillet au samedi 4 août 2001 - Arrivée, le dimanche 15 - Départ, le samedi 4.

Lieu du séjour : Universidad de Granada Centro de lenguas modernas, Palacio de Santa Cruz, Placeta del Hospicio Viejo, 18009 Granada.

Responsable : Mme Alganza de Roldán, directrice du centre.

Mode d'hébergement : hôtel central et dans les familles.

Contenu : le stage comportera une alternance

de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités, d'excursions (Sierra Nevada, Costa del Sol), de visites de musées et d'entreprises.

Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique:

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État de la langue écrite: textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique:

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Grenade, ville d'art.

3 - La civilisation:

- Grenade et sa région. Découverte des secteurs les plus caractéristiques.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours, à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ESPAGNE

N° CODE : 404
STAGE À GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du vendredi 13 juillet au mardi 31 juillet 2001 - Arrivée, le jeudi 12 - Départ, le 1 août (matin).

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo-Orden.

Mode d'hébergement : résidence universitaire (chambre individuelle), El Colegio Mayor San Agustín, c/ Séneca, s/n Ciudad Universitaria, 28040 Madrid.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique:

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite: textes journalis-

tiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique:

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation:

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ESPAGNE

N° CODE : 405
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, la Guyane, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du vendredi 13 au mardi

31 juillet 2001 – Arrivée, le jeudi 12 – Départ, le 1er août (matin).

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo-Orden.

Mode d'hébergement : Résidence universitaire (chambre individuelle), El Colegio Mayor San Agustín, c/ Séneca, s/n Ciudad Universitaria, 28040 Madrid.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique:

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite: textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.
- 2 - Le domaine littéraire et artistique:
 - Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.
 - Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.
 - Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.
- 3 - La civilisation:

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.
- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité. Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ESPAGNE

N° CODE : 406
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du vendredi 13 au mardi 31 juillet 2001 – Arrivée, le jeudi 12 – Départ, le 1er août (matin).

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo-Orden.

Mode d'hébergement : Résidence universitaire (chambre individuelle), El Colegio Mayor San Agustín, avenida de Séneca, 7, 28040 Madrid.

Contenu : le stage comportera une alternance

de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique:

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique:

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation:

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité. Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

- les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ESPAGNE

N° CODE : 407
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Valence

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont Ferrand, Corse, Créteil, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Limoges, Lyon, Martinique, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du lundi 16 juillet au vendredi 3 août 2001- Arrivée, le dimanche 15 (au soir) – Départ, le samedi 4 (matin).

Lieu du séjour : Universitat de Valencia Departament de Filologia Francesa i Italiana avda. Blasco Ibañez, 28 - Apt. de Correos 22097 - Valencia 46010. e-mail: francoit@uv.es

Responsable : Mme Benoit.

Mode d'hébergement : chambre indivi-

duelle - Colegio Mayor Lluís Vives, Avenida Blasco Ibañez, 23, Valencia 46010.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités, d'excursions dans la région de Valence, de visites de musées et d'entreprises.

Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique: travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite: textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique:

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

- Valence, ville d'art.

3 - La civilisation:

- Valence et sa région. Découverte des secteurs les plus caractéristiques.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne, de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ITALIE

N° CODE : 501
STAGE À GESTION NATIONALE

Quarante-quatrième séminaire franco-italien de formation mutuelle

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'italien de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseigne-

ment général et technologique).

Prise en charge : Les frais de voyage (en train 2^{ème} classe) seront remboursés aux participants français à leur retour, par l'administration centrale. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 professeurs français d'italien et 20 professeurs italiens de français.

Durée du séjour : du 16 au 28 juillet 2001 - Arrivée, le dimanche 15 (dans l'après-midi) - Départ, le samedi 28 (dans l'après-midi).

Lieu du séjour : la ville de Brive.

Responsables du stage : Mme Marie-Thérèse Medjadji, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional, rectorat de l'académie de Créteil, tél. 01 498 16330.

Mode d'hébergement : hôtel.

Contenu :

Exposés :

1. L'utilisation des TICE en classe d'italien
2. La poésie en classe d'italien
3. La presse en classe d'italien
4. Le jeu en classe d'italien

Travaux de groupe :

1. Réalisation d'un parcours didactique sur les lieux du séminaire
2. La lecture en classe d'italien
3. La pédagogie de l'erreur en classe d'italien
4. Analyse des manuels et des supports didactiques utilisés pour l'enseignement de l'italien.

Thème transversal : l'utilisation des TICE

Au sein de chacun des groupes les travaux sont l'occasion d'un aggrainement linguistique mutuel ; ce thème transversal se traduira pour chacun des groupes par l'établissement d'un glossaire afférent au thème abordé et correspondant aux besoins apparus en cours de route. Modalités pratiques :

- a) les professeurs doivent préparer un exposé individuel de 20 minutes environ sur l'un des quatre sujets des travaux individuels;
- b) cet exposé peut être fait en français ou en italien, au choix des professeurs;
- c) pour illustrer l'exposé, les professeurs peuvent amener tout le matériel qu'ils souhaitent (diapositives, transparents, cassettes audio et vidéo, CD-Rom);
- d) les professeurs doivent aussi réfléchir à un des quatre thèmes des travaux de groupe.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ITALIE

N° CODE : 502
STAGE À GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Pérouse

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : professeurs de toutes catégories assurant au minimum 6 heures hebdomadaires d'enseignement d'italien et enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).
Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale et par le ministère italien de l'instruction publique, dans le cadre de l'accord culturel franco-italien. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 50 + 2 places sections européennes

Durée du séjour : du 17 au 29 août 2001 - Arrivée, le jeudi 16 (dans la soirée) - Départ, le mercredi 29 (dans l'après-midi).

Lieu du séjour : Pérouse - Université italienne pour les étrangers, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, 06100 Perugia.

Mode d'hébergement : cité universitaire (Casa della Studentessa), 220 Corso Garibaldi, 06100 Perugia.

Repas dans un restaurant de la ville ou au restaurant universitaire.

Contenu :

- 1 - Littérature:
 - Auteurs et œuvres de la période contemporaine.
- 2 - Langue:
 - L'évolution de la langue (les néologismes, les langages sectoriels, la langue des jeunes).
 - Théorie et pratique de la traduction. Travaux en atelier et échanges.

- Séminaire : utilisation de matériaux authentiques dans l'enseignement de l'italien. Exposés et débats.

3 - Histoire:

- La situation socio-politique italienne actuelle.
- Table ronde et rencontre sur quelques aspects de l'Italie actuelle (intervenants issus des milieux politique, socio-professionnel ou universitaire).

4 - Art: Les grandes étapes de l'art italien: période à définir.

5 - Musique: Texte période à définir.

6 - Théâtre: Contenu à définir.

7 - Cinéma et enseignement de l'italien. Réalisateurs et œuvres de la période récente.

8 - En fin de semaine, découverte culturelle de l'Italie qui permettra l'approfondissement de certains aspects évoqués pendant les cours.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

PORTUGAL

N° CODE : 601
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel à Lisbonne

Académies concernées : toutes les académies
Catégories concernées : toutes les catégories de professeurs de portugais enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique). Les adjoints d'enseignement et maîtres auxiliaires doivent enseigner un minimum de 6 heures de portugais.
Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14

Durée du séjour : du jeudi 12 au mardi 31 juillet 2001- Arrivée, le mercredi 11 (au soir)- Départ, le mardi 31 (à 15 heures).

Lieux du séjour : Lisbonne.

Mode d'hébergement : hôtel (chambre à deux). Repas de midi au restaurant universitaire, dîner à l'hôtel.

Contenu : le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de rencontres avec des écrivains et des personnalités diverses, de visites dans Lisbonne et dans les environs (monuments, musées, maisons d'édition). Le stage permettra un enrichissement linguistique et culturel.

1. Domaine linguistique: étude théorique et pratique de la langue contemporaine à partir de documents oraux et écrits variés.

2. Domaine littéraire:

- étude de la littérature contemporaine, à partir d'œuvres qui seront indiquées en cours d'année.
- explication de textes significatifs (prose ou poésie) et rencontre avec des écrivains.

3. Domaine artistique et culturel:

- étude de thèmes géographiques, historiques, sociaux et économiques (évolutions sociales au cours de la deuxième moitié du XXème siècle, le Portugal et l'Europe, la vie économique, la presse, etc).

- histoire de l'Art.

- concerts, cinéma.

- recherche de matériel didactique.

Responsable du stage : Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6 rue Sarette, 75014 Paris, tél.0143225547, télécopie 0143212328.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

RUSSIE

N° CODE : 701
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Moscou

Académies concernées : toute les académies.
Catégories concernées : Professeurs de russe de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : les frais de voyage sont pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de stage et d'hébergement (environ 1500 FF) sont à la charge des stagiaires. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15.
Durée du séjour : 3 semaines (entre le 15 juillet et le 5 août 2001)
Lieu du séjour : Moscou.

Mode d'hébergement : cité universitaire (lieu à préciser).

Passeport et visa : les participants à ce stage veilleront à posséder un passeport en cours de validité.

Contenu : les cours ont lieu le matin. L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux et de travaux pratiques. Cet enseignement a pour objet:

a) Le perfectionnement linguistique des professeurs.

b) La mise à jour des connaissances sur la Russie actuelle (culture, société, économie,...).

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

Stages de formation à l'étranger destinés aux professeurs des écoles et aux instituteurs

ROYAUME-UNI

N° CODE : 141
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique de Colchester

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Guadeloupe, Limoges, Martinique, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes, la Réunion, Rouen.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui disposent d'une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise orale et qui souhaitent en perfectionner la maîtrise. Ces instituteurs et professeurs des écoles dispensent déjà un enseignement d'anglais ou sont susceptibles de l'assurer à court terme dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 2 au vendredi 20

juillet 2001 - Arrivée le dimanche 1er - Départ le samedi 21.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre, 19, Lexden Road, Colchester CO33PW (Essex).

Responsable : Mr David Marson.
cesc@compuserve.com

Mode d'hébergement : dans les familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.

- Démarches pédagogiques: approfondissement de la spécificité de cet enseignement et recherche de matériaux pédagogiques adaptés au niveau des élèves.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, le **vendredi 15 décembre 2000**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 142
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique d'Édimbourg - Niveau 1

Académies concernées : Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui ressentent la nécessité d'améliorer leurs compétences linguistiques de base en anglais dans la perspective de son enseignement.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 2 au vendredi 20 juillet 2001 - Arrivée, le dimanche 1er - Départ, le samedi 21.

Lieu du séjour : Institute for Applied Language Studies, The University of Edinburgh, 21, Hill Place, Edinburgh EH89 DP.

Responsable : M. Eric Glendinning, IALS.enquiries@ed.ac.uk

Mode d'hébergement : dans les familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire (langue utilisée en salle de classe pour organiser et mener en anglais les activités proposées aux élèves: concentration sur la langue orale: authenticité et correction phonétique).

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 143
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique d'Edimbourg - Niveau 2

Académies concernées : Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui disposent déjà d'une certaine aisance dans la pratique orale de la langue anglaise mais qui souhaitent perfectionner leurs compétences linguistiques.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 2 au vendredi 20 juillet 2001 - Arrivée, le 1er - Départ, le samedi 21.

Lieu du séjour : Institute for Applied Language Studies, The University of Edinburgh, 21, Hill Place, Edinburgh EH89 DP.

Responsable : M. Eric Glendinning, IALS.enquiries@ed.ac.uk

Mode d'hébergement : dans les familles.

Contenu :

- Réflexion sur les contenus et les méthodes adaptés aux jeunes élèves.

- Examen de matériaux didactiques appropriés.

- Perfectionnement linguistique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 221
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Bremen - Niveau de langue : intermédiaire

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles qui ressentent le besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques pour leur travail à l'école. Il s'adresse aux enseignants n'ayant pas encore suivi de formation à Bremen ou à Freiburg.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du dimanche 8 au dimanche 22 juillet 2001 – Arrivée, le 8 – Départ, le 22.

Lieu du séjour : LIS, Landesinstitut für Schule Bremen

Responsable du stage : Institut Goethe de Paris- tél. 0144439284 - télécopie 0144439240.
pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : les objectifs du stage sont :

- perfectionnement des connaissances en allemand;
- proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire;
- découverte de la ville de Bremen.

Mode de travail :

- travail en séance plénière et en petits groupes;
- travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues;
- découverte de différents quartiers de la ville de Brême à travers des recherches individuelles et des conférences;
- découverte de projets pédagogiques à Bremen;
- programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 222
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Freiburg - Niveau de langue : avancé.

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles disposant déjà d'une certaine aisance

dans la pratique de la langue allemande. Il s'adresse aux enseignants n'ayant pas encore suivi de formation à Bremen ou à Freiburg.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : Du mercredi 4 au mercredi 18 juillet 2001 – Arrivée, le 4 – Départ, le 18.

Lieu du séjour : Goethe-Institut de Freiburg.

Responsable du stage : Institut Goethe de Paris - tél. 01 44 43 92 84 - télécopie 0144439240. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : les objectifs du stage sont :

- perfectionnement des connaissances en allemand (bain linguistique et culturel),
 - proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire,
 - découverte des aspects actuels de la civilisation allemande à travers l'exemple de la ville de Freiburg.
- Mode de travail :
- travail en séance plénière et en petits groupes;

- travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues, éléments constitutifs de la pédagogie de l'école primaire;
- découverte de la ville de Freiburg à travers des recherches individuelles et des conférences;
- visites de classes à l'école primaire;
- programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ESPAGNE

N° CODE : 411
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Burgos.

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'espagnol ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.
Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du lundi 16 au dimanche 29 juillet 2001 – Arrivée, le dimanche 15 au soir

– Départ, le lundi 30 au matin.

Lieu du séjour : Cámara de comercio, C/San Carlos 1, E-09002 Burgos.

Responsable : M. Ayala.

Mode d'hébergement : dans des familles ou en résidence universitaire (chambres individuelles) - Residencia Peñamaya Polígono Doccete.

Contenu : perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'espagnol à l'école élémentaire.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

ITALIE

N° CODE : 511
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique de Pérouse

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : instituteurs et pro-

fesseurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'italien ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent être également candidats les professeurs

des écoles stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement, après leur titularisation.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du 17 au 29 août 2001 – Arrivée, le jeudi 16 (dans la soirée) – Départ, le mercredi 29 (dans l'après-midi).

Lieu du séjour : Pérouse - Université italienne pour étrangers, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, I-06100 Perugia.

Mode d'hébergement : cité universitaire

(Casa della Studentessa), 220 Corso Garibaldi, I-06100 Perugia.

Repas dans un restaurant de la ville ou restaurant universitaire.

Contenu : alternance entre perfectionnement linguistique et pratique pédagogique.

Certains cours sont communs avec le stage des professeurs du secondaire.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

PORTUGAL

N° CODE : 611
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel à Lisbonne

Académies concernées : toutes les académies
Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de portugais ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent également être candidats les professeurs stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement après leur titularisation.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14

Durée du séjour : du lundi 16 au dimanche 29 juillet 2001 - Arrivée, le dimanche 15 (au soir) - Départ, le dimanche 29 (dans la journée).

Lieux du séjour : Lisbonne.

Mode d'hébergement : hôtel (chambres à deux). Repas de midi au restaurant universitaire, dîner à l'hôtel.

Contenu :

-Le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de visites dans Lisbonne et dans les environs (monuments, musées).

-Le stage offre l'occasion d'une initiation à la langue (ou un approfondissement) et permet une découverte de la civilisation portugaise sous différents aspects: géographie, histoire et société, vie économique et sociale après 1975, littérature contemporaine et littérature enfantine, chanson, gastronomie, etc.

Responsable du stage : Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6, rue Sarette, 75014 Paris (tél.0143225547, télécopie 0143212328).

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 15 décembre 2000**.

Formulaire de candidature

Formulaire de candidature aux stages de langues vivantes (Printemps-Eté 2001)	STAGE DEMANDÉ N° code : _____ Ville : _____
Niveau, à titre indicatif : _____	N° code : _____ Ville : _____
ATTENTION NE REMPLIR QU'UNE SEULE FICHE PAR CANDIDAT	
NOM d'usage : Mlle, Mlle, M. NOM patronymique : _____ Prénoms : _____ Age : _____	Académie : _____ Département : _____
Forme de l'établissement d'origine : _____ Adresse complète : _____ N° de téléphone complet (Indispensable) : _____ N° registre national des établissements (RNE) : _____	A RENVoyer PAR LA VOIE BUREAUCRATIQUE * en respectant pour les enseignants les collèges et lycées CD * à l'exception académique pour les instituteurs et professeurs des écoles
Adresse personnelle : _____ (Collège/Lycée) N° de téléphone complet : _____ Adresse e-mail : _____	
Dans quelles classes enseignez-vous actuellement ? Langues enseignées : _____ Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement : _____ Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement de cette langue : _____	Quel est votre grade ? Agrégé <input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> Adj. Br. <input type="checkbox"/> PBOC <input type="checkbox"/> PLP <input type="checkbox"/> MA/Maitre <input type="checkbox"/> Prof. des écoles <input type="checkbox"/> Instituteur <input type="checkbox"/>
Avez-vous déjà postulé pour un stage ? N° code : _____ En quelle année ? _____	Y avez-vous participé ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Avez-vous bénéficié d'un voyage LINGUIST ? <input type="checkbox"/> En quelle année ? _____ Démarché en cours <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Avez-vous postulé pour des séjours internationaux pour poste posté :		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Reponses réalisées		
Date	Lieu	Durée
Demande en cours :		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Motifs invoqués à l'appui de la demande de stage (études, perfectionnement, recherches)

date _____ signature _____

Pour les instituteurs et professeurs des écoles uniquement, indiquer :

- les diplômes obtenus :
- le niveau de langue : débutant - moyen - bon - excellent
- avez-vous bénéficié d'une formation linguistique au cours de l'année scolaire?
- en quelle langue?

AVIS HIERARCHIQUE

Date antérieure aux autres de tous les avis hiérarchiques sans exception comme inscrite.

Date finale d'envoi : se reporter aux échels de stage.

	R	P	TP	Avis motivé	Date et signature
Chef d'établissement					
I.R.N. pour les instituteurs et professeurs des écoles					
Inspecteurs pédagogiques régionaux - Inspecteurs d'académie de langues vivantes					
Rector					
I.A. (pour les instituteurs et les professeurs des écoles)					

R: réservé, P: évaluable, TP: très évaluable.

**Formulaire de candidature à un poste à l'étranger en vue d'un perfectionnement linguistique
Échanges franco-allemand, franco-espagnol de cadres de premier degré**

Remplir une seule fiche en accord qui correspond au programme souhaité

ALLEMAGNE-ESPAGNE-(1)

Nom d'usage :	Prénoms :		
Nom patronymique :	Date de naissance :		
Situation de famille: <input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	(1)
Nombre d'enfants à charge :			
Personnes devant vous accompagner à l'étranger :	<input type="checkbox"/> conjoint	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> enfants	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non (1) <input type="checkbox"/> mariée <input type="checkbox"/> veuf

Adresse personnelle :		
Code postal :	Ville :	N° de téléphone :

Situation administrative: <input type="checkbox"/> instituteur, <input type="checkbox"/> professeur des écoles titulaires, <input type="checkbox"/> professeur des écoles stagiaires (1)	
Classe : <input type="checkbox"/> débutant	
Année(s) de rattachement :	Département d'origine :
Département de rattachement, pour les professeurs des écoles stagiaires et pour les autres qui n'exercent pas actuellement dans un département :	

Établissement d'exercice :		
Nom :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	N° de téléphone :
Classe dans laquelle vous enseignez actuellement :		

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en préciser la date d'obtention):			
Avez-vous une expérience de l'enseignement de français langue étrangère ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	(1)
Si oui, précisez la formation suivie			
Avez-vous, à l'école élémentaire, une expérience de l'enseignement de la langue du pays où vous souhaitez séjourner ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	(1)
Si oui, précisez en la date, la durée hebdomadaire et le (ou les) allemand(s) :			
Niveau dans la langue du pays où vous souhaitez séjourner :	Laut	Converser	Parler (1)

<p>Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ?</p> <p>Si oui, lieu et date :</p>	<p>oui non (1)</p>
<p>Avez-vous déjà participé à un programme ?</p> <p>Si oui, précisez l'année ou les années :</p>	<p>oui non (1)</p>

Je m'engage à accepter sans réserve les conditions mentionnées à l'un des points qui l'ont précédé et reconnais avoir été informé(e) qu'une telle demande d'adhésion au changement d'affiliation ne pourra être prise en considération. Je m'engage également à participer aux réunions et séminaires organisés avant et durant mon séjour à l'étranger.

Je m'engage enfin à assurer, lors de mon retour en France, des activités contribuant au développement des langues vivantes à l'école.

Fait le à

Signature du candidat

FAITES RÉSERVE À L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale (ou de l'inspecteur de l'ÉLIFAE) :	Favorable	Défavorable	(1)
Avis de la commission d'appréciation :	Favorable	Défavorable	(1)
Avis de la C.A.E. départementale :	Favorable	Défavorable	(1)

Décision de l'inspecteur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale :

SERVET AUTONOME	DÉPARTEMENT	(1)
-----------------	-------------	-----

En cas d'avis défavorable, motivation de la décision :

ANNEXE 1- Vous en vue de l'affiliation pour l'échange franco-espagnol

Indiquez d'abord, par ordre de préférence, trois provinces. À titre INCLUSIVE, les provinces qui participent, en ex. 1998-2001, au programme sont : Alicant, les Asturies, Bascos, Burgos, la Cantabrie, Murcie, Séville. Vous pouvez indiquer également "autres provinces pour ses régions délimitées".

<p>Indiquez en ordre les noms des provinces choisies</p> <p>1)</p> <p>2)</p> <p>3)</p>	
--	--

ANNEXE 2 - Fiche au visa de Participation pour les échanges franco-allemand

Indiquez obligatoirement TROIS Länder, par ordre de préférence. Votre choix ne doit porter que sur les seuls Länder qui participent effectivement au programme.

Nom des Länder choisis	Code des Länder
1)	
2)	
3)	

Code des Länder :

- 10 Bade-Wurtemberg
- 11 Bavière
- 12 Berlin
- 13 Brandebourg
- 14 Hesse
- 15 Rhénanie du Nord-Westphalie
- 16 Rhénanie-Palatinat
- 17 Sarre
- 18 Saxe
- 19 Thuringe
- 20 Tout Land de la zone

Échanges poste pour poste de professeurs de langues vivantes

■ Des échanges poste pour poste entre des professeurs de langues vivantes titulaires des établissements publics français du second degré et des enseignants étrangers d'établissements publics ou privés seront organisés pour tout ou partie de l'année scolaire 2001-2002 avec les pays suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, États-Unis, Irlande et Royaume-Uni.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES D'ÉCHANGE

Les objectifs des échanges poste pour poste sont les suivants:

- la formation des professeurs de langues vivantes et leur perfectionnement linguistique et professionnel,
- l'approfondissement de la connaissance du

pays étranger dont l'enseignant pourra faire bénéficier ses élèves,

- la promotion des langues vivantes par des professeurs natifs du pays et la promotion du français à l'étranger,
- la création ou le resserrement de liens entre établissements, tels que des correspondances scolaires, des voyages et des échanges d'élèves, des appariements d'établissements et des projets d'action éducative.

1 - Conditions de participation

a) Le tableau ci-dessous indique les pays, les catégories d'enseignants concernés, les périodes d'échanges possibles et l'ancienneté requise dans l'enseignement de la langue (calculée au 1er juillet 2001); les années de formation ou stages de CAPES et agrégation sont exclues.

PROGRAMMES							
PAYS	Certifiés Agrégés	PLP AE PEGC	Annuel	1er trim.	2ème trim.	Échanges courts	Ancienneté d'enseignement dans la langue au 1-7-2001
AUSTRALIE	oui	non	oui 2	non	non	non	2 ans
ÉTATS-UNIS	oui	oui (1)	oui	non	non	non	2 ans
CANADA	oui	non	oui	non	non	non	2 ans
ROYAUME-UNI	oui	oui	oui	oui	oui	3, 4 ou 6 semaines	2 ans
IRLANDE	oui	oui	oui	oui	non	non	2 ans
ALLEMAGNE	oui	oui	oui	oui	non	6 semaines	2 ans
AUTRICHE	oui	non	oui	oui	non	non	2 ans
ESPAGNE	oui	oui	oui	non	oui	non	2 ans

(1) Titulaires d'une licence d'anglais.

(2) Pour l'Australie année scolaire australienne: environ de janvier 2002 à décembre 2002 (2 postes).

b) Les candidats doivent appartenir aux catégories d'emploi figurant au premier tableau et justifier de l'ancienneté requise telle qu'elle est fixée au même tableau;

c) Être titulaires de leur poste dans un établissement public du second degré (ne pas être affectés à titre provisoire dans l'établissement);

d) Exercer des fonctions à plein temps pendant l'année d'échange;

e) Ne pas avoir à regagner leur poste en cours d'échange pour accomplir un stage probatoire ou remplir toute autre obligation liée au déroulement de leur carrière;

f) Ne solliciter en aucun cas pour l'année d'échange une mutation ou un détachement.

Le nombre d'échanges qu'un professeur peut effectuer au cours de sa carrière n'est pas limité.

2 - Organisation du service pendant l'échange

a) Position administrative des professeurs

Un échange n'est pas un détachement. Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur le poste dont ils sont titulaires.

Aussi, tout enseignant est-il tenu, au terme de l'échange, de regagner son poste en France, lequel n'a pas été porté vacant puisqu'il a été occupé par le partenaire étranger.

b) Discipline

Chaque professeur enseigne sa langue maternelle. Dans les pays anglophones, des cours de civilisation française ou européenne peuvent être demandés au professeur français. Les professeurs à même de le faire pourront être sollicités pour assurer un complément d'enseignement dans une autre matière, en particulier une deuxième langue vivante.

c) Service

Chaque professeur assure le service habituel de son partenaire tel qu'il est déterminé par les autorités du pays d'accueil.

Le nombre d'heures exigibles du professeur étranger doit correspondre au service hebdomadaire, tel qu'il est fixé pour la catégorie d'emploi à laquelle appartient le professeur français.

Il n'existe pas d'obstacle à confier la charge de

professeur principal au professeur d'échange puisque le professeur étranger doit être tenu pour un enseignant à part entière, capable d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

d) Professeurs bivalents

Dans le cas des professeurs de lycée professionnel et des PEGC, le chef d'établissement français doit être en mesure d'offrir au professeur étranger, soit un service complet d'enseignement dans sa langue maternelle, soit un minimum de 15 heures, à l'exclusion de toute autre discipline

e) Calendrier scolaire

La durée de l'échange est déterminée par le calendrier scolaire du pays d'accueil.

La rentrée scolaire dans les pays de langue anglaise - qui peut précéder de plusieurs semaines la rentrée française - est assurée par le professeur français.

Compte tenu du décalage entre les périodes d'activité en France et à l'étranger, les échanges prévus au deuxième trimestre scolaire se déroulent normalement de la fin des vacances de Noël dans le pays d'accueil jusqu'au 31 mars, sauf arrangement différent convenu entre les deux partenaires et agréé par les chefs d'établissement concernés. Les échanges courts (3, 4 ou 6 semaines) se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

f) Journées préparatoires

Dans le cadre du programme franco-allemand, les professeurs français et allemands retenus pour un échange annuel ou trimestriel participent à des journées préparatoires qui se dérouleront en France.

Les échanges de six semaines qui se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël ne sont précédés d'aucune rencontre préparatoire. Les participants reçoivent avant le début de l'année scolaire un dossier d'information sur le système scolaire allemand, la vie en Allemagne et les formalités à accomplir.

g) Prolongation d'échange

Il est possible de prolonger un échange annuel pour une année supplémentaire (demande à présenter en janvier au plus tard).

À cette fin, le professeur doit formuler, par la voie hiérarchique, une demande de prolongation accompagnée de l'accord des chefs d'établissement concernés.

3 - Déroulement de l'échange

a) Date de la notification

Les candidats retenus recevront une proposition d'échange avant le 15 juin 2001 (sauf pour l'Australie).

Seuls les candidats qui auront fait l'objet d'une proposition d'échange seront avisés par courrier de l'administration centrale.

b) Accueil du professeur étranger

Il est tout particulièrement demandé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de préparer l'accueil du professeur étranger en sensibilisant enseignants, personnels d'éducation, administratifs et de service, élèves et parents d'élèves à sa venue.

Le chef d'établissement veillera personnellement à l'insertion de l'enseignant étranger dans la communauté scolaire de l'établissement. Il lui appartient notamment de mettre en œuvre les conditions susceptibles de valoriser l'apport original du professeur étranger en particulier dans les domaines pédagogique et culturel.

c) Échanges de logements et de voitures

Ils demeurent une affaire strictement privée entre partenaires. Le ministère de l'éducation nationale ne peut en aucun cas intervenir sur ce point.

d) Scolarisation des enfants

Si des enfants d'âge scolaire accompagnent le professeur, celui-ci se renseignera lui-même, au besoin en consultant son partenaire, sur les possibilités de scolarisation existant sur place.

e) Organisation du départ

Les professeurs d'échange sont responsables de l'organisation de leur départ.

- Voyage: il revient aux participants de choisir leur mode de transport, d'effectuer les réservations nécessaires et de faire l'avance des billets. Ultérieurement, les frais de voyage feront l'objet selon le cas, soit d'un remboursement intégral, soit du versement d'une allocation forfaitaire (cf. tableau au paragraphe J

du chapitre 4 - dispositions financières). Dans le cas des échanges avec les États-Unis, les justificatifs des frais de transport sont à adresser à la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, 9, rue Chardin, 75016 Paris.

Le voyage des familles (conjoint et enfants) reste à la charge des candidats.

Pour l'Australie et le Canada, les frais de transport des bagages du professeur d'échange pour faire l'objet d'une prise en charge pour un montant limité à 1000F à l'aller comme au retour.

- Visa: Les formalités nécessaires à l'obtention des visas doivent être effectuées en propre par les professeurs d'échange: elles devront être entamées directement auprès des services consulaires concernés dès acceptation de l'échange.

Les participants en assureront le coût: frais de dossier, examen médical radiologique et visa.

f) Interruption de l'échange

Les candidats s'engagent, en postulant, à mener l'échange jusqu'au terme initialement prévu. Une rupture d'échange et quels qu'en puissent être les motifs, implique le retour anticipé de chacun des partenaires dans son pays d'origine. Les frais entraînés par un retour anticipé en France ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'administration centrale.

g) Congés de maladie

Les professeurs français doivent justifier de leurs absences à l'étranger auprès de leur chef d'établissement français et auprès du chef d'établissement étranger.

h) Autorisations d'absence

Les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès du chef d'établissement étranger qui appliquera la réglementation en usage dans son pays.

i) Rapport sur l'échange

Au terme de son séjour, le professeur est tenu d'adresser un rapport à l'inspection générale de la langue concernée et au délégué académique aux relations internationales et à la coopération de son académie (qui le transmettra à l'administration centrale).

4 - Dispositions financières (annexes 1, 2 et 3)

a) Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées par le professeur étranger doivent lui être payées:

- d'une part, lorsqu'elles correspondent au service accompli au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles du professeur français;

- d'autre part, lorsqu'elles résultent du décompte prévu par les dispositions des décrets n° 50-582 du 25 mai 1950 et n° 61-1362 du 6 décembre 1961.

b) Heures de première chaire

Ainsi, les heures de première chaire doivent être versées au professeur étranger qui remplace un professeur français, enseignant en première ou en classe terminale.

c) Classes postbaccalauréat

De même, les heures supplémentaires doivent être versées au professeur étranger remplaçant un professeur français enseignant exclusivement dans les classes postbaccalauréat (BTS, etc.).

d) Paiement des heures supplémentaires

Les services comptables académiques ou l'intendance des établissements assureront aux intéressés la rémunération de ces heures en monnaie française et selon le taux applicable à la catégorie d'emploi du professeur français en échange.

e) Prélèvement sécurité sociale

Les heures supplémentaires ne peuvent donner lieu à aucun prélèvement au titre de la sécurité sociale (voir la circulaire n° 27-264 du 26 juillet 1977, BOEN n° 31 du 8 septembre 1977 ci-jointe en annexe 2).

f) Conseils de classe et d'orientation

Les indemnités pour conseils de classe et d'orientation et charges entrant dans la définition du service restent acquises au professeur français. Il n'en reste pas moins que le professeur étranger est tenu d'assister à ces conseils aux lieux et places de son partenaire (voir la circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980 - BOEN n° 38 du 30 octobre 1980 ci-jointe en annexe 3).

g) Traitement

Le professeur français continue de percevoir en francs et en France son traitement sur lequel sont normalement précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

h) Transfert du traitement

Les professeurs sont responsables dans tous les cas de l'acheminement de leur traitement à l'étranger qui continuera, sauf indication contraire de leur part, à être versé en francs par le service payeur sur leur compte habituel en France.

Il leur appartiendra de s'informer eux-mêmes sur les moyens de paiement utilisables dans le pays étranger.

Aucun avis de cessation de paiement ne doit donc être émis à l'occasion d'une nomination sur un poste d'échange.

i) Allocations d'échange

Une allocation d'échange, sous forme d'un forfait, sera versée aux participants (cf. tableau ci-après) par le Centre international d'études pédagogiques (service financier), 1, av. Léon Journault, 92311 Sèvres. Il appartiendra à chaque enseignant participant à un échange de faire parvenir un RIB à ce service.

Le montant du forfait ne varie pas en fonction de la situation familiale des candidats ou des aléas qui peuvent survenir en cours d'échange. L'attribution de l'allocation reste conditionnée à l'accomplissement du service prévu, jusqu'au terme prévu dans l'établissement étranger d'affectation.

j) Modalité de versement des allocations

Les allocations sont versées:

- soit à l'issue de l'échange, 12 semaines après le retour du professeur, pour les échanges d'une durée inférieure ou égale au trimestre (les allocations de séjour et de voyage étant servies simultanément)

- soit par fraction trimestrielle à trimestre échu, pour les échanges annuels. Le forfait voyage est versé en même temps que la première fraction trimestrielle.

En cas d'interruption de l'échange, l'allocation ne sera versée qu'au prorata de la période effectuée.

MONTANT DES ALLOCATIONS					
PAYS	Annuel	1er ou 2ème trimestre	3-4 semaines	6-7 semaines	Voyages (1)
ÉTATS-UNIS	1500 F/mois sur 12 mois				5000 F en moyenne selon la destination
AUSTRALIE	1500 F/mois sur 12 mois				Frais réels
CANADA	1500 F/mois sur 12 mois				Frais réels
ROYAUME-UNI	5000 F x 3	6000 F	2000 F	3000 F	1820 F
IRLANDE	5000 F x 3	6000 F			1820 F
ALLEMAGNE	5000 F x 3	6000 F		3000 F	1820 F
AUTRICHE	5000 F x 3	6000 F			1820 F
ESPAGNE	5000 F x 3	6000 F			1820 F

(1) Le coût du voyage aller et retour, entre la résidence administrative et leur affectation à l'étranger, effectué par les professeurs français d'échange exerçant dans les DOM-TOM est entièrement pris en charge par l'administration centrale qui en assure le remboursement sur présentation des pièces justificatives à adresser au Centre international d'études pédagogiques (service financier), 1, av. Léon Journault, 92311 Sèvres cedex. (sauf pour les États-Unis).

5 - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures, vœux et sélection des candidats

a) Programmes

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en raison de l'extrême complexité des procédures d'échange, ils devront limiter leur demande à un seul pays.

b) Partenaire identifié

Les candidatures de professeurs ayant déjà préparé l'échange avec un partenaire de leur choix sont prioritaires (avec des réserves pour l'Allemagne) à condition que:

- la candidature ait été déposée dans les formes prescrites par la présente note;
- la candidature du partenaire étranger ait été, elle aussi, retenue par les autorités hiérarchiques dont il relève.

c) Les vœux géographiques sont pris en compte dans toute la mesure du possible

Cependant, des vœux trop restreints, portant soit sur une seule ville ou une seule région, soit exclusivement sur des villes, disposant d'un établissement français ou d'une université, limitent les possibilités de satisfaire la demande du candidat.

Il est donc conseillé aux enseignants désireux d'obtenir un échange d'élargir leurs vœux géographiques.

d) Les réunions communes de sélection se tiennent au cours du deuxième trimestre scolaire afin de procéder à l'appariement des dossiers. Les candidats retenus reçoivent une proposition d'échange.

Il n'existe pas avant les réunions de listes des postes étrangers à échanger.

Chaque partie peut agréer ou refuser un candidat de l'autre partie en fonction des critères de jugement professionnels, pédagogiques ou administratifs propres au système éducatif de son pays.

La commission de sélection s'appuiera sur les données suivantes:

- avis hiérarchiques,
- motivations professionnelles,
- prolongements possibles de l'échange: projet d'action éducative inter-établissements, appariements, voyages de classes, etc...

Les échanges de logement sont pris en compte par les commissions comme éléments supplémentaires d'appréciation.

e) Calendrier de dépôt des candidatures

- Retrait des dossiers: jusqu'au 15 décembre 2000.

Par lettre adressée directement par le candidat au rectorat de son académie à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération en précisant l'adresse exacte de son établissement d'affectation et le pays de son choix. (cf. en annexe 4 la liste des DARIC). Pour les candidats à un échange avec les USA un dossier supplémentaire sera à demander à la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, 9, rue Chardin, 75016 Paris, tél. 01 44 14 53 60.

• Retour des dossiers **avant le 15 janvier 2001.**

- La notice blanche renvoyée directement par le candidat dès qu'il l'aura complétée au ministère de l'éducation nationale, bureau du réseau académique, de la mobilité et de l'enseignement international (DRIC-Danton), 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP;

- Les deux notices de couleur seront renvoyées par le chef d'établissement au délégué académique aux relations internationales et à la coopération du rectorat concerné qui les transmettra à l'administration centrale pour le 31 janvier 2001. Elles devront comporter:

- l'avis du chef d'établissement;
- l'avis du DARIC;
- l'avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou de l'inspecteur de l'enseignement technique;
- l'avis du recteur d'académie.

Ces dates sont impératives, compte tenu de la nécessité d'assurer dans les délais impartis l'instruction des dossiers et la préparation des travaux des différentes commissions internationales de sélection des candidats.

Les chefs d'établissement porteront un avis sur les candidatures:

- en appréciant les motivations et les aptitudes du candidat à l'échange (cf. annexe à la notice de candidature),
- en déterminant l'intérêt de la présence d'un professeur étranger dans leur établissement.

Les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération porteront un avis sur l'opportunité de l'échange dans le cadre de la politique d'ouverture internationale de l'établissement. Les inspecteurs d'académie - ins-

pecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'enseignement technique exprimeront leur avis motivé à la suite d'un entretien préalable ou d'une prise de contact avec le candidat. Il est particulièrement important que la présente note de service bénéficie de la plus large diffusion possible au sein des établissements relevant de l'académie.

Annexe 1

ÉCHANGES DE PROFESSEURS DE
LANGUES VIVANTES À L'ÉTRANGER :
RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS POUR
CONSEIL DE CLASSE ET HEURES
SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ27300001C

RLR : 213-4

Circulaire n° 1050 du 4 juin 1973

(Éducation : bureau DIPER 19)

*Texte adressé aux recteurs ; aux inspecteurs d'académie ;
aux chefs d'établissement*

■ La question du règlement des indemnités précitées dans le cas des échanges de professeurs de langues vivantes a été posée à maintes reprises. Il s'agit de savoir qui, du professeur français ou du professeur étranger, doit les percevoir.

Diverses solutions ont été adoptées qui ne satisfont ni la logique ni l'équité. Une règle générale doit donc être adoptée, permettant de tenir compte des intérêts de chacun des professeurs intéressés.

Dorénavant, les indemnités se rapportant aux conseils de classe et aux conseils d'orientation doivent être versées au professeur français. En effet, la participation à ces conseils fait partie intégrante de ses obligations de service. Or, il est souvent demandé à nos professeurs d'assurer parmi leurs fonctions d'enseignant à l'étranger des tâches qui ne font pas partie de leurs obligations de service habituelles, il est équitable que les indemnités de participation à ces conseils soient considérées comme un

élément de leur rémunération et qu'ils en bénéficient hors de France.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

En revanche, les heures supplémentaires qu'il peut être demandé d'effectuer au professeur étranger doivent être payées à celui-ci, soit par le service comptable de l'inspection académique, soit par l'intendant du lycée, puisqu'elles constituent une charge exceptionnelle. Il est souhaitable de limiter à deux heures le service qui peut être demandé à ce titre au professeur étranger.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur chargé des personnels enseignants
J. DEYGOUT

Annexe 2

SITUATION AU REGARD DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE DES PROFESSEURS
ÉTRANGERS PARTICIPANT À UN
ÉCHANGE DE POSTE ET DEVANT ÊTRE
RÉMUNÉRÉS AU TITRE DE TRAVAUX
SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ7700002C

RLR : 242-9

Circulaire n° 77-264 du 26 juillet 1977
(Affaires financières: bureau DAF 5)

Texte adressé aux recteurs

■ Mon attention a été appelée sur les difficultés rencontrées pour régulariser la situation des professeurs étrangers exerçant leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard du paiement d'heures supplémentaires. Les personnels considérés restent rémunérés par leur pays d'origine mais peuvent prétendre au paiement des indemnités pour heures supplémentaires en application des dispositions

de la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973.

La rétribution ainsi servie doit, d'une part, correspondre à un service effectivement accompli par le professeur étranger au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles du partenaire d'échange et, d'autre part, être calculée selon le taux de l'heure supplémentaire que devrait percevoir le professeur français selon la catégorie d'emploi à laquelle il appartient. Ces deux éléments sont appréciés par rapport à la date de conclusion de l'échange et ne peuvent tenir compte des modifications susceptibles d'être intervenues dans la situation du professeur français au moment où le professeur étranger vient occuper son poste.

Les paiements effectués par les services informatiques du Trésor ne peuvent, en règle générale, intervenir qu'au profit de personnels disposant d'un numéro d'immatriculation INSEE. Or, à l'exception des professeurs britanniques exerçant temporairement leur activité en France et qui ont fait l'objet de mesures particulières, les professeurs étrangers restent couverts par leur pays d'origine pour les risques maladie et pour la retraite. En conséquence, ils ne sont pas immatriculés au régime français de sécurité sociale et ne doivent pas subir de retenues au titre des cotisations de sécurité sociale et de retraite.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour permettre aux services du Trésor d'assurer aux intéressés la liquidation des indemnités pour heures supplémentaires, en l'absence d'un numéro d'INSEE, la direction de la comptabilité publique a accepté de créer un numéro provisoire d'identification à partir de la date de naissance des professeurs. La prise en charge de ces enseignants, sous le numéro considéré, permettra le paiement des heures supplémentaires sans prélèvement correspondant des cotisations concernant les régimes sociaux.

En ce qui concerne les professeurs britanniques exerçant leur activité en France, je vous rappelle que la couverture des risques sociaux est assurée par l'État français, lequel est chargé du versement de la double cotisation dans les

conditions précisées par les circulaires n° 71-74 du 19 février 1971, BOEN n° 8 du 25 février 1971, et n° 76-439 du 8 décembre 1976, BOEN n° 47 du 26 décembre 1976 (1).

Il vous appartiendra, en ce qui concerne les heures supplémentaires dues aux professeurs britanniques, de transmettre aux services du Trésor les éléments justificatifs des droits acquis en rappelant la nationalité de ces enseignants et leur numéro d'immatriculation. Bien entendu aucune retenue ne sera effectuée sur le montant de ces heures.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur des affaires financières
A. BLANCHARD

(1) Cette double cotisation donne lieu à la liquidation manuelle transmise aux centres électroniques du Trésor avec indication, dans le cadre "observations" des fiches de liaison, de la nationalité des intéressés et de la base indiciaire de calcul des cotisations sociales.

Annexe 3

ÉCHANGES INTERNATIONAUX
DE PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT
DU SECOND DEGRÉ.

RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS
POUR CONSEILS DE CLASSE

NOR : MENZ8000003C

RLR : 212-4

Circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980
(Affaires financières)

Texte adressé aux recteurs

■ Des questions sont périodiquement posées sur la situation des enseignants étrangers appelés à exercer leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard de l'attribution des indemnités prévues par le décret n° 71-884 du 2 novembre 1971.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application des dispositions toujours en vigueur, prévues par la circulaire DIPER 19 n° 1050 du

4 juin 1973, les indemnités en cause ne doivent être versées qu'au professeur français.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur des affaires financières
A. BLANCHARD

Annexe 4

LISTE DES DÉLÉGUÉS ACADÉMIQUES
AUX RELATIONS INTERNATIONALES
ET À LA COOPÉRATION (DARIC)
DANS LES RECTORATS

Rectorats

Aix-Marseille

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex
0442917504

Amiens

20, bd Alsace-Lorraine
BP 2609
80026 Amiens cedex

0322823753

Besançon

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex
0381657405

Bordeaux

5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux cedex 01
0557573537

Caen

168, rue Caponière
BP 6184
14034 Caen cedex
0231301584

Clermont-Ferrand

3, av. Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex
0473993353

Corse

8, Cours général Leclerc
BP 808
20192 Ajaccio cedex 4
0495504109

Créteil

4, rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
0149816454

Dijon

51, rue Monge
21000 Dijon
0380448577

Grenoble

7, place Bir-Hakeim
BP 1065
38021 Grenoble cedex
0476747547

Guadeloupe

Grand camp La Rocade
97166 Abymes
0590216506 ou 0590938383

Guyane

BP 9281
97392 Cayenne cedex 2
0594255888

Lille

20, rue Saint-Jacques
59033 Lille cedex
0320156018

Limoges

13, rue F. Chénieux
87331 Limoges cedex
0555114107

Lyon

92, rue de Marseille
BP 7227
69365 Lyon cedex 07
0472806423

Martinique

Route de Terreville
97279 Schoelcher cedex
0596522876

Montpellier

31, rue de l'Université
34064 Montpellier cedex
0467915018

Nancy-Metz

6, bis rue Manège, site Mably
54035 Nancy cedex
0383862128 ou 0383862014

Nantes

“La Houssinière”
BP 972
44076 Nantes cedex
0240373723

Nice

53, avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
04935388

Orléans-Tours

21, rue Saint-Etienne
45043 Orléans cedex 1
0238793833

Paris

94, avenue Gambetta
75020 Paris
0144624087

Poitiers

5, cité de la Traverse
86022 Poitiers cedex
0549547206

Reims

1, rue Navier
51082 Reims cedex
0326056959

Rennes

96, rue d'Antrain
BP 2023, 35044 Rennes cedex
0299251124

La Réunion

Mission de coopération régionale en éducation
(DARIC)
26, rue Pitel
97490 Sainte-Clotilde cedex
00262290707 ou 00262297830

Rouen

25, rue de la Fontenelle
76037 Rouen cedex
0235147744

Strasbourg

6, rue de la Toussaint
67081 Strasbourg cedex
0388233789

Toulouse

Impasse Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex
0561364632

Versailles

3, bd de Lesseps
78017 Versailles cedex
0130835013

Nouvelle-Calédonie

22, rue Dezarnaulds
BP 64, Nouméa cedex
00687266214

Séjours en Louisiane d'instituteurs et de professeurs des écoles, d'étudiants titulaires d'une licence de français langue étrangère (année de recrutement 2001)

■ Au titre du soutien que la France apporte à l'État de Louisiane (États-Unis) pour le développement de la langue française, un certain nombre de postes d'enseignants de français dans les écoles de cet État sont ouverts aux instituteurs, professeurs des écoles et aux jeunes titulaires d'une licence de français langue étrangère. Ces enseignants sont appelés à enseigner le français dans des établissements du second degré de la Louisiane.

Ce programme est organisé par le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) avec les soutiens du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale.

A - Objectifs généraux du programme

Les objectifs du programme sont les suivants:

- contribuer au développement de l'enseignement du français en Louisiane,
- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français capables, à leur retour en France, d'assurer l'enseignement de la langue anglaise à l'école élémentaire,

- permettre aux étudiants de parfaire leur expérience d'enseignant en FLE,
- donner aux enseignants l'occasion d'une ouverture sur une civilisation et un système pédagogique différents.

B - Programmes proposés

Les enseignants sont affectés dans les écoles publiques, réparties sur l'ensemble de l'État de la Louisiane, possédant soit un programme de français langue étrangère, soit un programme dit "d'immersion" (enseignement en français du programme américain de mathématiques, sciences sociales et sciences humaines), pour des classes de niveau primaire ou de collège.

Les enseignants titulaires, relevant du ministère de l'éducation nationale, sont prioritairement affectés dans le programme d'immersion.

Les enseignants diplômés de FLE sont affectés dans le programme français langue étrangère.

Durant leur période de service en Louisiane, les enseignants relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et aux règlements des établissements d'accueil. À la fin de leur séjour, un rapport sera demandé

à chaque participant et sera remis pour diffusion aux autorités compétentes..

C - Conditions de participation

Peuvent postuler:

- les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires, des établissements d'enseignement publics de France métropolitaine ayant exercé en cette qualité pendant au moins deux années scolaires et possédant une bonne connaissance écrite et orale de la langue anglaise.

Priorité sera donnée aux enseignants du 1er degré possédant une expérience de l'enseignement d'une langue étrangère, soit dans le cadre d'un programme d'assistantat ou d'échange à l'étranger, soit dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

- les étudiants en FLE, possédant au minimum une licence de français langue étrangère, et une expérience d'enseignant.

Les instituteurs et professeurs des écoles ne doivent en aucun cas solliciter un exeat, ni même un autre détachement.

Les postes conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, titulaires du permis de conduire, ou à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

D - Informations administratives et pratiques

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale sont placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition des autorités compétentes de Louisiane, à compter du 1er août 2001, pour une période de 3 ans.

L'attention des candidats est appelée sur le montant annuel de la rémunération servie par les autorités louisianaises qui s'élève à 24 500 dollars pour les deux premières années (exemptée d'impôts). La troisième année, le salaire est de 26 500 dollars, imposable.

Une indemnité forfaitaire mensuelle de l'ordre de 1 600 F (montant brut), essentiellement destinée à permettre aux enseignants titulaires de s'acquitter de leurs cotisations maladie et

vieillesse, est versée par le ministère des affaires étrangères, en complément à la rémunération correspondant à l'indice brut 434. L'attention des enseignants dont l'indice est supérieur est attirée sur le fait qu'ils auront à leur charge la différence entre le montant de leurs cotisations et l'indemnité versée par le ministère des affaires étrangères. La section extra-métropolitaine de la MGEN (centre 501 de sécurité sociale MGEN-SEM, 88, rue Albert Einstein, 72047 Le Mans cedex, tél. 02 43 39 15 50) renseignera sur les possibilités d'assurance complémentaire. Le voyage aller et retour des enseignants titulaires de l'éducation nationale participant au programme, (du lieu de leur résidence à Baton Rouge Louisiane), est pris en charge par le ministère des affaires étrangères, les autorités louisianaises assurant, pour leur part, l'indemnisation du trajet de Baton Rouge au lieu d'affectation des enseignants. Le voyage n'est pas pris en charge pour leurs conjoints et les enfants.

Pour les autres candidats recrutés, le voyage aller et retour est à leur charge.

Les frais de visa s'élèvent à 870 F par personne. Il est à prévoir une somme d'environ 40 000 F pour permettre une installation dans de bonnes conditions (logement, voiture, assurance, permis de conduire et cautions diverses).

Il est vivement déconseillé aux personnes ayant des problèmes de santé, notamment allergie, asthme, de partir en Louisiane en raison des conditions climatiques (climat subtropical).

E - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures

Les instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent enseigner en Louisiane doivent remplir la notice individuelle de candidature, conforme au modèle joint en annexe, et la faire parvenir par la voie hiérarchique à l'inspection académique de leur département, accompagnée d'une lettre de motivation.

Ce dossier est transmis, revêtu de l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, à l'inspection académique. Cet avis devra, dans toute la mesure du possible, porter sur la compétence linguistique, la moti-

vation des candidats, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur capacité de s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil, et leur désir de contribuer, à leur retour en France, au développement et au rayonnement de la langue et de la civilisation nord-américaines.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, devra adresser, au plus tard pour le **31 janvier 2001**, en tenant compte des délais d'acheminement, les dossiers des enseignants relevant de son département aux services du consulat général de France à la Nouvelle-Orléans, 1340 Poydras St, suite 1710 - New Orléans LA 70112, tél. (504) 523 5394, fax (504) 523 5725.

Toutes les notices de candidature, y compris celles pour lesquelles un avis défavorable a été émis, seront transmises.

Tous les autres candidats doivent également remplir une notice individuelle de candidature, (annexe 2) qu'ils adressent, accompagnée d'un

curriculum vitae et d'une lettre de motivation, au consulat général de France de la Nouvelle-Orléans à l'adresse indiquée ci-dessus.

F - Instruction des candidatures

Le comité de sélection, composé des autorités louisianaises, des représentants du ministère des affaires étrangères, du ministère de l'éducation nationale et de l'attaché pédagogique en poste à Baton Rouge, se réunit début mars. Les candidats pré-sélectionnés seront invités à se rendre à Paris, pour passer un entretien.

Les candidats définitivement retenus seront informés par le consulat général de France de la Nouvelle-Orléans.

Le ministère des affaires étrangères effectuera les démarches administratives, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, pour le détachement des enseignants titulaires.

Tous les enseignants recrutés, titulaires ou non, participeront à un stage de formation à Baton Rouge, à leur arrivée début août.

NOTICE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT EN LOUISIANE (ÉTATS-UNIS)
(INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ÉCOLES)
ANNÉE DE RECRUTEMENT 2001

Remplir complètement et lisiblement, chacune des rubriques, en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae.

Nom d'usage

Photo récente

Nom patronymique

Prénom

Date de naissance

Lieu

Situation de famille: Célibataire

Marié(e) ou vie maritale

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge: Prénoms des enfants

Personnes devant vous accompagner à l'étranger: conjoint

nombre d'enfants

âge

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail:

Situation administrative:

Grade

Échelon

Académie de rattachement:

Département d'exercice

ou de rattachement (*)

(*) Pour les professeurs des écoles et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département.

Établissement d'exercice

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone :

Fonctions :

Classe dans laquelle vous exercez actuellement:

Établissements dans lesquels vous avez enseigné depuis la fin de vos études (noms et adresses, classes, durée)

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention)

Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère?: Oui Non

Si oui, précisez la formation suivie

Avez-vous une expérience de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire?: Oui Non

Si oui, précisez la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s)

Langue anglaise - Mettre de 1 à 3 suivant le niveau (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre)

lue comprise parlée écrite

Avez vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger?: Oui Non

Si oui, lieu et date

Expérience d'encadrement et d'animation

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE

Intérêts artistiques (notez tous vos intérêts, aptitudes et expériences)

Pratique des sports

Quels secteurs de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention?

Indiquez brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles

Activités périscolaires

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant en Louisiane?: Oui Non

Si oui, précisez pour quelle année scolaire?

Avez-vous déjà enseigné en Louisiane?: Oui Non

Si oui, précisez l'année scolaire?

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France?: Oui Non

Si oui, auprès de quel service?

Précisez les références (joindre les rapports d'inspection les plus récents)

Avez-vous sollicité une permutation pour la prochaine année scolaire?: Oui Non

Personne à prévenir en cas d'urgence: (degré de parenté)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone :

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant en Louisiane qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé à Baton Rouge.

Fait à

le

Signature du candidat

PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale

Avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

NOTICE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT EN LOUISIANE (ÉTATS-UNIS)
(CANDIDATS TITULAIRES D'UNE LICENCE DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE)
ANNÉE DE RECRUTEMENT 2001

Remplir complètement et lisiblement, chacune des rubriques, en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae.

Nom d'usage

Photo récente

Nom patronymique

Prénom

Date de naissance

Lieu

Situation de famille: Célibataire

Marié(e) ou vie maritale

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge:

Prénoms des enfants

Personnes devant vous accompagner à l'étranger: conjoint

nombre d'enfants

âge

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail:

Situation actuelle: (joindre un curriculum vitae)

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention)

Date d'obtention de la licence de Français langue étrangère:

Langue anglaise - Mettre de 1 à 3 suivant le niveau (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre)

lue

comprise

parlée

écrite

Avez vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger?: Oui Non

Si oui, lieu et date

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE

Intérêts artistiques (notez tous vos intérêts, aptitudes et expériences)

Pratique des sports

Activités périscolaires

Avez vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant en Louisiane?: Oui Non

Si oui, précisez pour quelle année scolaire?

Avez-vous déjà enseigné en Louisiane?: Oui Non

Si oui, précisez l'année scolaire?

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France?: Oui Non

Si oui, auprès de quel service?

Personne à prévenir en cas d'urgence: (degré de parenté)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone :

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant en Louisiane qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé à Baton Rouge.

Fait à le

Signature du candidat

Séjours au New Jersey d'instituteurs et de professeurs des écoles (année de recrutement 2001)

■ Au titre des accords établis entre la France et l'État du New Jersey (États-Unis) pour le développement de la langue française, un certain nombre de postes d'enseignants de français dans les écoles de cet État sont ouverts aux instituteurs et professeurs des écoles, titulaires des établissements publics d'enseignement à compter de septembre 2001.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'apprentissage des langues étrangères engagée par les autorités éducatives du New Jersey qui doit favoriser l'extension de l'enseignement des langues vivantes dans les établissements scolaires publics de cet État.

A - Objectifs généraux du programme

Les objectifs du programme sont les suivants:

- contribuer au développement de l'enseignement du français au New Jersey,
- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles françaises capables, à leur retour de France, d'assurer l'enseignement de la langue anglaise à l'école élémentaire,

- donner aux enseignants concernés l'occasion d'une ouverture sur une civilisation et un système pédagogique différents.

B - Conditions de participation

Peuvent postuler les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires, des établissements d'enseignement publics de France métropolitaine ayant exercé en cette qualité pendant au moins deux années scolaires et possédant une bonne connaissance écrite et orale de la langue anglaise. Une spécialisation dans une discipline non linguistique sera appréciée.

Priorité sera donnée aux enseignants du 1er degré possédant une spécialisation en méthodologie du français langue étrangère ou une expérience de l'enseignement d'une langue étrangère, soit dans le cadre d'un programme d'assistantat ou d'échange à l'étranger, soit dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

À leur retour, les candidats pourraient être amenés à enseigner la langue anglaise. Ils ne doivent en aucun cas solliciter un exeat, ni même un

autre détachement. Les postes conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, titulaires du permis de conduire depuis au moins deux ans, ou à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

C - Informations administratives et pratiques

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale recrutés seront placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition des autorités compétentes du New Jersey, à partir du 1er septembre 2001 et pour une période de trois ans maximum.

L'attention des candidats est appelée sur le montant annuel de la rémunération servie par les autorités américaines qui s'élève à environ 20 000 dollars annuels au minimum.

La couverture sociale aux États-Unis sera assurée par l'employeur américain.

Le versement de la cotisation retraite en France restera à la charge des enseignants français.

L'organisation matérielle de leur séjour (visas, etc.) et la prise en charge du voyage aller et retour des enseignants recrutés, de Paris au New Jersey, sont assurées par les autorités américaines qui confient la gestion du dossier à un opérateur privé.

D - Service pendant l'échange

Les enseignants retenus enseignent en milieu américain, dans les écoles publiques de l'État du New-Jersey possédant soit un programme de français langue étrangère, soit un programme dit "d'immersion" (enseignement en français sur programme américain), pour des classes de niveau primaire ou de collège.

Durant leur période de service aux USA, les enseignants relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et aux règlements des établissements d'accueil. Ils veilleront à rester en relation étroite avec les services de l'ambassade de France aux États-Unis. À la fin de leur séjour, un rapport sera demandé à chaque participant et sera remis pour diffusion aux autorités compétentes.

E - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures

Les instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent enseigner au New Jersey doivent remplir la notice individuelle de candidature, conforme au modèle joint en annexe, et la faire parvenir par la voie hiérarchique à l'inspection académique de leur département accompagnée d'une lettre de motivation au plus tard le 15 décembre 2000. Ce dossier est transmis, revêtu de l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription à l'inspection académique. Cet avis devra, dans toute la mesure du possible, porter sur la compétence linguistique, la motivation des candidats, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur capacité de s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil, et leur désir de contribuer, à leur retour en France, au développement et au rayonnement de la langue et de la civilisation nord-américaines.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, devra adresser, au plus tard pour le 31 janvier 2001, en tenant compte des délais d'acheminement, les dossiers des enseignants relevant de son département au ministère des affaires étrangères, cellule des ressources humaines CID/CRH (tél. 0143178053 ou 0143178356).

F - Instruction des candidatures

Les dossiers de candidature seront soumis à l'avis d'une commission comprenant des représentants des autorités du New Jersey, du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale.

Les enseignants présélectionnés devront se rendre, à Paris, à un entretien avec les autorités américaines et françaises.

Les candidats définitivement retenus seront informés par le ministère des affaires étrangères. Celui-ci effectuera les démarches administratives en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, pour le détachement des enseignants titulaires. Ils participeront à un stage de formation-information, à leur arrivée aux États-Unis.

NOTICE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT AU NEW JERSEY (ÉTATS-UNIS)
(INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ÉCOLES)
ANNÉE DE RECRUTEMENT 2001

Remplir complètement et lisiblement, chacune des rubriques, en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae.

Nom d'usage Photo récente

Nom patronymique

Prénom

Date de naissance Lieu

Situation de famille: Célibataire Marié(e) ou vie maritale Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge: Prénoms des enfants

Personnes devant vous accompagner à l'étranger: conjoint nombre d'enfants âge

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone : Fax :

Adresse e-mail:

Situation administrative: Grade Échelon

Académie de rattachement:

Département d'exercice
ou de rattachement (*)

(*) Pour les professeurs des écoles et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département.

Établissement d'exercice

Nom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone :

Fonctions :

Classe dans laquelle vous exercez actuellement:

Expérience professionnelle

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention)

Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère?: Oui Non

Si oui, précisez la formation suivie

Avez-vous une expérience de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire?: Oui Non

Si oui, précisez la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s)

Langue anglaise - Mettre de 1 à 3 suivant le niveau (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre)

 lue comprise parlée écrite

Avez vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger?: Oui Non

Si oui, lieu et date

Expérience d'encadrement et d'animation

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE

Intérêts artistiques (notez tous vos intérêts, aptitudes et expériences)

Pratique des sports

Quels secteurs de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention?

Indiquez brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles

Activités périscolaires

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant aux États-Unis?: Oui Non

Si oui, précisez pour quelle année scolaire?

Avez-vous déjà enseigné aux États-Unis?: Oui Non

Si oui, précisez l'année scolaire?

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France?: Oui Non

Si oui, auprès de quel service?

Précisez les références (joindre les rapports d'inspection les plus récents)

Avez-vous sollicité une permutation pour la prochaine année scolaire?: Oui Non

Personne à prévenir en cas d'urgence: (degré de parenté)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone :

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant au New Jersey qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé dans cet État.

Fait à le

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale

Avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale